



Bouloire INFOS



ANNÉE 2023

Horaires d'ouverture de la mairie

LUNDI : 8h30 - 12h / 14h - 17h
 MARDI : fermé toute la journée
 MERCREDI : 8h30 - 12h / 14h - 17h
 JEUDI : 8h30 - 12h / (après-midi fermé)
 VENDREDI : 8h30 - 12h / 14h - 17h

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

LUNDI : fermé
 MARDI : 15h - 17h45
 MERCREDI : 9h - 12h45
 JEUDI : 15h - 17h45
 VENDREDI : 9h - 12h45
 VENDREDI : 9h30 - 12h15

NOUVEAU : La Mairie de Bouloire ne distribue plus les sacs poubelle jaunes. La distribution a lieu dorénavant à l'Agence Postale Communale de Bouloire, aux heures d'ouverture.

Horaires d'ouverture de la médiathèque

LUNDI : fermé
 MARDI : 16h - 18h
 MERCREDI : 10h - 12h / 14h - 18h
 JEUDI : fermé
 VENDREDI : 14h - 18h
 SAMEDI : 10h - 12h

Tarifs des services publics communaux pour 2023

LOCATION SALLE POLYVALENTE				
Tarif à la journée, 2 ^{ème} journée : 50% du tarif de la 1 ^{ère} journée				
	Salle Polyvalente avec la cuisine	Grande Salle sans la cuisine	Hall d'entrée avec la cuisine	Hall d'entrée sans la cuisine
Associations de Bouloire (1)	100 €	55 €	70 €	/
Particuliers de Bouloire Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle Pour cérémonie funéraire	/	100 €	/	70 €
Particuliers de Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	200 €	125 €	/	100 €
Particuliers de Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	200 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	150 € y compris vaisselle	/
Associations hors Bouloire	Idem Particuliers de Bouloire	125 €	/	/
Particuliers hors Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	300 €	200 €	/	130 €
Particuliers hors Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	300 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	230 €	

LOCATION DE SALLES COMMUNALES		2023
Mairie - 1^{er} étage	Grande salle	45 €
Château - Rez-de-chaussée		
	Uniquement pour vin d'honneur mariage ou obsèques	75 €
	Associations hors Bouloire	160 €
Boulodrome (locaux et installations)		
	A la journée	75 €
	Pour un week-end	100 €

- Dans tous les cas - Caution de 500€
- En sus du tarif prévu, versement d'une contribution de 40 € en période de chauffage de la Salle, hors cas d'utilisations gratuites et de cérémonies funéraires.
- En cas d'utilisation avec organisation d'un repas, versement pour l'évacuation des déchets d'une contribution de 15 € (bac de 240 litres) ou 25 € (bac de 660 litres).
- La location de la salle polyvalente sans la cuisine implique qu'aucun accès à la cuisine ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

SOMMAIRE

Année 2023

Infos

2

Mot du maire

3

Commissions

4

Actualités

11

CCGB

19

Vie des associations

20

Culture

28



Mesdames, Messieurs,
chers Biluriennes et Biluriens,

C'est avec plaisir que nous avons pu organiser cette année la cérémonie des vœux de la nouvelle année. Cette cérémonie était la première depuis le début de notre nouveau mandat.

Après avoir traversé une période compliquée et morose durant l'épidémie de Covid, nous avons pu reprendre une vie quasi normale tout au long de l'année 2022.

Bien sûr, nous sommes en train de subir la période post-covid. Les secteurs sociaux et économiques ont été sévèrement impactés et, bien que l'État ait mis en place plusieurs plans de relance, le conflit avec l'Ukraine engendre une inflation très importante à laquelle la Commune doit faire face, mais également les entreprises et les particuliers qui voient leur pouvoir d'achat diminuer considérablement.

Parmi les réalisations de l'année 2022, une des plus importantes est l'extension de la maison médicale. Elle a pour but d'accueillir de nouveaux professionnels de santé afin de palier à une pénurie de médecins.

Une aire de camping-cars située sur l'ancien terrain de camping, Chemin des Ruelles est ouverte depuis maintenant un an. Elle fait l'unanimité de tous les utilisateurs. Pour l'année 2022, nous avons accueilli un peu plus de 2500 touristes répartis sur 1044 nuits. La fréquentation positive pour notre commune permet de générer des retombées directes sur le commerce, le tourisme et la culture.

La rénovation de l'éclairage public a permis d'équiper pratiquement tout le réseau en LED, permettant ainsi des économies d'énergie considérables, car, comme actuellement dans toutes les communes, les factures d'énergie ont explosé et nous devons multiplier par 3 le compte énergie-électricité pour le budget 2023.

Au cours de l'année 2022, le Syndicat d'eau a réalisé la réfection de l'adduction d'eau sur une grande partie de la commune. L'installation de la fibre fut également un des gros chantiers. Toute la commune est donc maintenant éligible à la fibre depuis la fin de l'année 2022.

Tous ces travaux ont duré plusieurs mois, ce qui a provoqué de nombreuses perturbations au niveau de la circulation dans la commune. Je vous demande de bien vouloir nous excuser pour ces désagréments qui, je le comprends très bien, sont parfois irritants.

Cinq logements seniors ont été construits dans Cour du Louvre et passage du Croissant par Sarthe Habitat, la voirie et les réseaux étant à la charge de la commune. Les locataires qui en ont pris possession au mois d'octobre 2022 semblent tous ravis de cette belle réalisation située en plein centre-ville.

Les travaux d'extension du service technique situé Route de Surfonds ont commencé et devront être terminés au cours de l'été 2023.

Le PIRLV ou Plan d'incitation au Respect des Limitations de Vitesse, a été réalisé en 2022. Il a consisté à l'aménagement de certaines rues afin de limiter la vitesse en agglomération. Cela concerne la rue du Collège, la Rue du Val de Loir et la Rue de la Gare où à chaque fois des écluses, obligeant les automobilistes à ralentir, ont été mises en place. Des panneaux STOP ont également été installés Rue de La Guittonnière et Rue de la Petite Charmoie. Le but de cette opération étant de réduire la vitesse en agglomération.

Le 10 octobre 2022, a eu lieu la vente du Presbytère à l'Association Saint Matthieu, association culturelle régie par la loi 1901. Cela faisait de nombreuses années que ce sujet revenait régulièrement au Conseil Municipal, mais la vente n'avait jamais eu lieu. Le Président de l'Association Saint Matthieu, Monsieur Vincent Rouyer nous a confirmé que des travaux de rénovation allaient être effectués et que les prêtres resteraient locataires de cette bâtisse.

Le recensement a été fait sur notre commune au début 2022. Ce sont 5 agents recenseurs qui ont effectués les démarches. Merci à Maryline Gandon, Martine Rousseau, Annick Laude, Laure Chambrier et Jacky Derré pour ce travail qui n'est pas toujours facile. Nous venons de recevoir les résultats officiels et Bouloire compte au 1^{er} janvier 2023, 2141 habitants. Nous sommes donc en légère hausse par rapport au dernier recensement.

Les bureaux de Santé au travail de Saint Calais et Dollon déménagent sur la Commune de Bouloire. Un partenaire financier a acheté les locaux de La Communauté de Communes situés au 54 Rue nationale et les louent à Santé au Travail 72. Après quelques travaux, Santé au Travail devrait s'installer dans ces nouveaux bâtiments vers le mois d'avril 2023.

Pour les projets de 2023, nous en avons énormément bien évidemment mais, là encore, c'est le budget qui nous guidera et nous savons déjà que, vue la conjoncture actuelle, tout ne sera pas réalisé.

Enfin je voulais adresser mes très sincères remerciements à tout le personnel de la commune qui, sans eux, ne pourrait vivre. Remerciements que j'adresse également aux enseignants, aux membres de la gendarmerie, aux pompiers, aux artisans et commerçants, aux occupants du Théâtre Épidaure qui font vivre la culture à Bouloire et dans notre territoire, à tous les membres des associations qui, je le sais se démènent pour apporter un maximum d'animations pour les enfants et les adultes dans notre commune.

Je profite du magazine pour rendre hommage à Hubert Vérité et Gérard Véron de l'US B football qui ont reçu la médaille de bronze lors de la cérémonie officielle de remise des médailles ministérielles qui a eu lieu le 11 décembre dernier. Félicitations à eux deux et tous nos remerciements pour leur engagement auprès de l'association.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente année 2023. Que cette année vous apporte des moments de joie, de bonheur et de solidarité.

Anne-Marie Deloubes

MAIRIE DE BOULOIRE

10, rue Nationale
T. 02 43 63 10 90 - F. 02 43 63 10 99
ville.bouloire@wanadoo.fr
www.bouloire.fr
Facebook : Bouloire

Responsable de la publication :

Anne-Marie Deloubes - Maire

Conception graphique et impression :

GRAPHI LOIR - 02 43 79 50 40

Photos : Jocelyne Assé-Rottier - Anita Genet

Mairie de Bouloire - © SHUTTERSTOCK

Plusieurs photos de ce magazine nous ont été confiées par Nadine Cabaret, correspondante du Maine Libre et de l'Echo de Vibraye dans notre secteur et nous l'en remercions vivement.

Commission Urbanisme

Olivier DOUYERE, adjoint aux réseaux et à l'urbanisme



URBANISME

Une petite plaquette qui peut être utile dans la compréhension des autorisations pour les différents travaux que vous voulez effectuer est située dans les articles divers de ce magazine.

Le PLUI est entré en vigueur le 10 décembre 2022. De ce fait, pour effectuer vos travaux, celui-ci est consultable sur le site de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien ou à la mairie de Bouloire.

FIBRE OPTIQUE

Tous les travaux de raccordement concernant la Commune de Bouloire sont terminés. Toutes les habitations peuvent donc être raccordées à votre demande, mais sans obligation. Pour tous renseignements nécessaires, nous vous rappelons le numéro utile 0800 800 617 (appel gratuit) et le site « la fibre arrive chez vous ».

ASSAINISSEMENT

Les boues de la station d'épuration sont toujours considérées COVID. De ce fait, nous avons été dans l'obligation de les traiter comme l'année précédente, ce qui engendre, bien sûr, un coût supplémentaire pour notre commune. Concernant l'année 2023, nous venons d'apprendre que nous revenons en situation normale, c'est à dire que nous pouvons épandre les boues sans hygiénisation.

En ce qui concerne le schéma directeur, les premières réunions ont débuté. La société IRH, a été choisie pour élaborer ce schéma. Un an d'investigations est nécessaire pour son élaboration, car il doit être étudié en nappe haute et basse par rapport à la pluviométrie.

Une fois cette étude finalisée, nous pensons prendre les dispositions nécessaires au renouvellement de notre système d'assainissement. Dans l'attente de la réalisation de ce chantier, la DDT a indiqué à notre commune que nous ne pourrions délivrer que très peu de permis de construire se raccordant aux réseaux collectifs.

Les permis ayant déjà un assainissement collectif, sont eux toujours possibles.

ECLAIRAGE PUBLIC

Notre 2^e tranche de renouvellement de luminaires LEDS a été effectuée. Quelques petites imperfections sont encore à régler avec notre prestataire.

Nous sommes conscients de l'utilité de l'éclairage public, mais en cette période de restriction budgétaire, nous devons nous adapter et éviter toutes dépenses superflues, en mettant notre système d'éclairage au plus juste entre le jour et le début de la nuit. Les lumières s'allument donc le matin à 6h, jusqu'au lever du jour. Le soir elles s'allument à la tombée de la nuit, jusqu'à 23h. Nous envisageons d'effectuer la réhabilitation d'une 3^e tranche afin d'avoir

toute notre commune en LEDS et ainsi réduire nos dépenses au maximum.

Cette dernière tranche, d'une valeur de 100 000€ sera effectuée en adéquation avec le budget si cet investissement est envisageable en 2023.

ADDUCTION D'EAU

Les réfections du réseau d'eau potable sur notre commune sont maintenant terminées, permettant ainsi une desserte correcte de l'eau potable.

Les travaux ont suscité des désagréments aux différents riverains ainsi qu'aux usagers empruntant ces voies. Nous nous excusons de ces perturbations.

Le Syndicat d'eau met à l'étude la réfection des dernières rues ayant des problèmes de fuite sur les canalisations en amiantement.

ASSAINISSEMENT

Une augmentation du tarif d'assainissement a été votée par notre commune afin de pouvoir palier aux dépenses des travaux à effectuer.

Abonnement annuel : 47,50€

Surtaxe communale au m³ : 1,57€

*Augmentation du tarif de l'eau potable, environ 6%.

Commission Voirie

Régis PASQUIER, Adjoint à la voirie



L'année 2022 a été marquée par plusieurs chantiers qui étaient prévus depuis quelques années.

Trois autres chantiers ont fini par être réalisés pour la sécurité, en réduisant la vitesse :

- Aménagement de la route de Thorigné-sur-Dué (Rue de la gare)
- Rue du Val de Loir
- Rue du Collège.

Les chemins de la Courbe et de la Forterie sont en cours de réalisation et seront terminés au printemps pour l'enduit rectifiant, avec une finition au cours de l'été.

Les projets 2023

- Aménagement de voies douces, de la gendarmerie au chemin des Pélonnères.
- Route de Coudrecieux, du terrain de camping-cars à l'entrée du chemin de Maunon.



Les chicanes Rue de La Gare.

- L'aménagement de la rue de la Jugerie est aussi prévu suivant le budget.

Quelques travaux de voirie sont aussi prévus :

- La jonction de la zone humide au chemin de Maunon est toujours à l'ordre du jour.

Commission Ecoles et Culture

Jocelyne ASSE-ROTTIER, Adjointe aux Ecoles et à la Culture



C'est dans un esprit de convivialité que s'est effectuée la rentrée scolaire 2022-2023. Actuellement 229 élèves sont scolarisés (79 enfants à l'école maternelle et 150 à l'école élémentaire).

Après trois années d'incertitude empêchant l'organisation de sorties scolaires dans la sérénité, le 15 mars, 85 élèves (CP, CE1 et CE2) sont partis 3 jours en classe découverte à Saint Malo.



Lors du voyage à Saint Malo.

Le 26 juin dernier, la fête scolaire a fait sa réapparition après deux années d'absence. Celle-ci a obtenu un vif succès. Enfants et adultes étaient heureux de retrouver cette journée festive.



Je tiens à remercier les enfants qui participent aux Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre et qui se portent volontaires pour lire un texte, préparé par les enseignants de l'École René Cassin, et pour chanter la Marseillaise, aux côtés des membres de la Chorale Epichoeur.



Pendant les vacances de la Toussaint un groupe d'adolescents du local jeune du service jeunesse du Gesnois Bilurien a effectué une opération de ramassage de déchets. Cette action s'inscrivait dans une démarche de développement durable. Merci à tous ces jeunes pour leur participation.



Le 5 août 2022, la commune de Bouloire a accueilli une des trois séances de cinéma en plein air, organisées par le Perche Sarthois et en partenariat avec l'association Ciné'Ambul. Malgré le froid, le site de projection derrière le Château

a permis de passer une soirée très agréable.



La saison culturelle du Gesnois Bilurien a bien commencé. L'association « Théâtre Epidaure » nous propose une saison tout public toujours aussi riche et éclectique.

Venez nombreux afin de soutenir la culture en milieu rural !!



C'est avec un grand plaisir que le « Festival des 24 Courts » a fêté son 20^{ème} anniversaire dans le « Théâtre Epidaure » le 5 février dernier. La venue du réalisateur et acteur Costa-Gavras a été un moment fort du Festival.

Commission Bâtiments

Jean-Pierre Harasse, Adjoint aux bâtiments



BÂTIMENTS ET CIMETIERE

Les travaux d'extension de la **Maison Médicale** se sont poursuivis tout au long de l'année 2022 jusqu'à la mise en service des nouvelles installations début décembre. Comme bien souvent dans ce type de chantier, ce sont les ajustements et les détails (mais des détails souvent très importants) qui nous ont beaucoup occupés les dernières semaines.



Parallèlement à l'extension proprement dite qui a conduit à augmenter de plus de 250 m² la surface des locaux, il a été procédé à des travaux d'isolation et de « rafraîchissement » des anciens locaux.



Dernièrement, les espaces verts ont été finalisés et notamment les plantations dans l'espace patio situé entre les deux pointes du nouveau bâtiment côté Est.



Les occupants actuels de la Maison Médicale apprécient bien entendu de pouvoir travailler dans de très bonnes conditions, tant pour l'exercice de leur mission que pour l'accueil de leurs patients.



Mais surtout la commune dispose maintenant d'un très bel équipement de nature à être très attractif pour l'accueil de nouveaux médecins et professions para-médicales.

L'ambition de la municipalité reste de pouvoir présenter l'offre de soins la plus complète et la réalisation de cet investissement était un préalable indispensable.

Annoncés l'an passé, les travaux d'extension de **L'Atelier communal** ont débuté fin janvier.



Rappelons qu'il s'agit, avec cette extension d'une superficie de l'ordre de 80 m², de créer un ensemble vestiaires-douches pour du personnel féminin (stagiaires notamment), un local de rangement pour les produits réglementés et un espace mieux adapté pour le réfectoire du personnel.



Les travaux sont prévus s'achever au cours de l'été et la mise en service des nouveaux locaux interviendra donc à la rentrée des congés.

Il était devenu nécessaire de redonner « un coup de jeune » à la **Tribune du stade municipal**. L'étanchéité des sols des gradins a été réalisée et tous les bancs ont été changés. Non loin de là, la cabine de pompage située à l'entrée du stade a été réhabilitée en vue d'accueillir les équipements municipaux (arroseur, tracteur) précédemment logés dans le local situé sous les vestiaires et désormais intégralement dédiés aux associations.

Au cours de l'année 2022, nous avons aussi agrandi la capacité d'accueil du **Cimetière** en aménagement l'espace restant encore disponible. Nous sommes ainsi en mesure d'accueillir une cinquantaine de tombes traditionnelles nouvelles. Par ailleurs un certain nombre de cases au columbarium se libèrent et, après, l'extension réalisée en 2021, une dizaine d'espaces sont disponibles pour l'accueil de cavurnes.

Reste la question, compliquée dans toutes les communes, de l'aménagement et de la tenue des allées difficiles à entretenir depuis qu'interdiction nous est faite de faire usage de produits phytosanitaires. Nous sommes en train d'étudier les meilleures solutions à mettre en œuvre en nous appuyant bien sûr sur les expériences d'autres communes confrontées aux mêmes difficultés.

Au moment où ces lignes sont écrites, le budget d'investissement de l'année 2023 n'a pas encore été établi.

Mais il est assez évident que, dans le contexte annuel de fortes hausses des coûts de l'énergie, une priorité doit être donnée aux investissements qui sont de nature à réduire les consommations. Cela vaut notamment dans notre cas pour l'ensemble Salle polyvalente-Gymnase, la Mairie, la partie ancienne de l'école et la cantine scolaire, le bâtiment qui accueille l'Agence Postale et la Radio Ornithorynque, les anciens locaux de l'École de Musique.

Dans un premier temps, la réalisation d'audits énergétiques est indispensable pour déterminer l'enjeu des transformations projetées et argumenter les dossiers de demandes de subvention.

Nous avons prévu par ailleurs de procéder à des travaux de restauration de la **Chapelle du Cimetière**.



Depuis quelques années, un projet de construction de logements seniors était à l'étude. Il a fini par se concrétiser et ce sont 5 logements répondants aux normes PMR qui ont été attribués à des locataires au cours de l'automne 2022. Cet ensemble de logements se situe en plein

centre-ville, entre la Cour du Louvre et le Passage du Croissant. Les bâtiments ont été construits par le Bailleur Social Sarthe Habitat sur un terrain qui appartient à la Commune. Les réseaux et la voirie étant à la charge de la Commune.



Commission Fleurissement

Anita GENET, responsable de la commission fleurissement



Malgré la canicule de cet été qui a eu raison de plusieurs arbustes, le vol d'autres récemment plantés, le vandalisme sur les jeunes arbres de la Rue Jean Rostand qui, au cours d'une nuit, ont tous été couchés et leurs tuteurs cassés, notre volonté d'embellir la Commune continue !! Ces incivilités deviennent récurrentes et coûtent cher à la Commune et par conséquent... aux contribuables !!!



*Dégradations des arbres
Rue Jean Rostand*

La réfection de la zone du rond-point de la poste persévère et la prochaine étape sera le rond-point lui-même.



La façade de la Mairie fleurie en hiver.



Afin d'égayer le centre-ville, nous avons fait l'achat d'un joli pot de fleur placé devant « l'atelier champêtre », notre fleuriste. Celle-ci se chargera de le fleurir au rythme de chaque saison.



Petit rappel : Les produits de traitement étant interdits, et les agents communaux ne pouvant pas intervenir dans toute la commune en même temps, il serait souhaitable que chaque habitant puisse participer au désherbage devant son habitation. Merci à toutes et à tous !

Commission CCAS

Anita GENET, Adjointe au CCAS



SOLIDARITÉ

À la suite des événements en Ukraine, vous avez été nombreux à apporter votre soutien lors des collectes organisées à la salle du Château. De nombreux colis de produits de soins et d'hygiène ont pu être envoyés, par le biais de la Croix Rouge, au peuple Ukrainien en guerre. Nous vous remercions pour votre élan de générosité.

Au mois d'avril 2022, deux familles ukrainiennes ont été accueillies sur la Commune de Bouloire. Une famille a été accueilli dans sa famille résidant sur la commune. L'autre famille a été logée dans le logement de fonction vacant, au Foyer Soleil. Là encore, grâce à la générosité de nombreux donateurs, le logement a pu être meublé rapidement.

Le CCAS leur est venu en aide en mettant ce logement gracieusement à leur disposition. Plusieurs membres du CCAS les ont aidés dans leurs démarches administratives ou en les dirigeant vers les restos du cœur, etc...

Des instituteurs retraités leur donnent des cours de français, bénévolement, afin de faciliter leur intégration.

Dato, Kathia, Kathuna et les enfant Sonya et Giorgi se plaisent beaucoup à Bouloire et sont très reconnaissants de ce que la Commune et les habitants de Bouloire font pour eux.

Sonya, âgée de 3 ans, a fait sa rentrée à l'école maternelle au mois de septembre dernier.

Dès leur arrivée, leur souhait était de trouver du travail afin de pouvoir être autonomes rapidement.



Collecte pour les Ukrainiens.

REPAS DES TÊTES BLANCHES

Le traditionnel repas des têtes blanches a eu lieu le dimanche 2 octobre 2022, après 2 ans d'absence à cause du Covid. Grâce à l'aide de tous les membres du

CCAS, cette journée a été minutieusement préparée.



La table dressée par les membres du CCAS.

La décoration des tables a été effectuée par les enfants et les assistantes maternelles de la MAM de Bouloire sur le thème de l'automne. Merci aux bambins pour cette initiative qui a ravi tous les invités au repas.

Julien, l'animateur accordéoniste, bien connu des Biluriens, a enchanté les participants qui se sont même lancés à faire quelques pas de danses...



La piste de danse...



Julien racontant une histoire du terroir !

A l'issue de ce délicieux repas préparé par un traiteur, Georges BUSSON, 97 ans et Thérèse PAPIN, 99 ans, furent honorés, étant tous les deux les doyens de la Commune de Bouloire.



Georges et Thérèse entourés des adjoints.

Nous espérons avoir réjoui toutes nos têtes blanches lors de cette journée festive et nous vous donnons rendez-vous le 8 octobre 2023 pour le prochain repas des têtes blanches !!

FOYER SOLEIL

Les résidents du Foyer Soleil, toujours aussi nombreux, apprécient de revivre une période « quasi » normale malgré la COVID-19.

Ils ont tous reçu la 4e dose de vaccin, courant octobre, grâce à la responsable, Madame Fabienne LEROUX qui, comme l'année précédente, a pris grand soin de les protéger. Les résidents ont retrouvé la joie de recevoir leur famille, avec ou sans le masque, tout en restant prudents.

Une animatrice libérale est intervenue dans le cadre d'animation forfait autonomie durant quelques après-midis, les résidents ont participé à des jeux de mémorisation.

Le repas de Noël n'a pu avoir lieu l'année précédente, c'est avec plaisir qu'il s'est déroulé cette année en compagnie d'une jeune accordéoniste. Certains se sont même lancés à chanter entre les délicieux plats préparés par le personnel de cuisine et en attendant la délicieuse bûche de Noël, confectionnée, comme chaque année, par Katia, la cuisinière.



Repas de Noël.

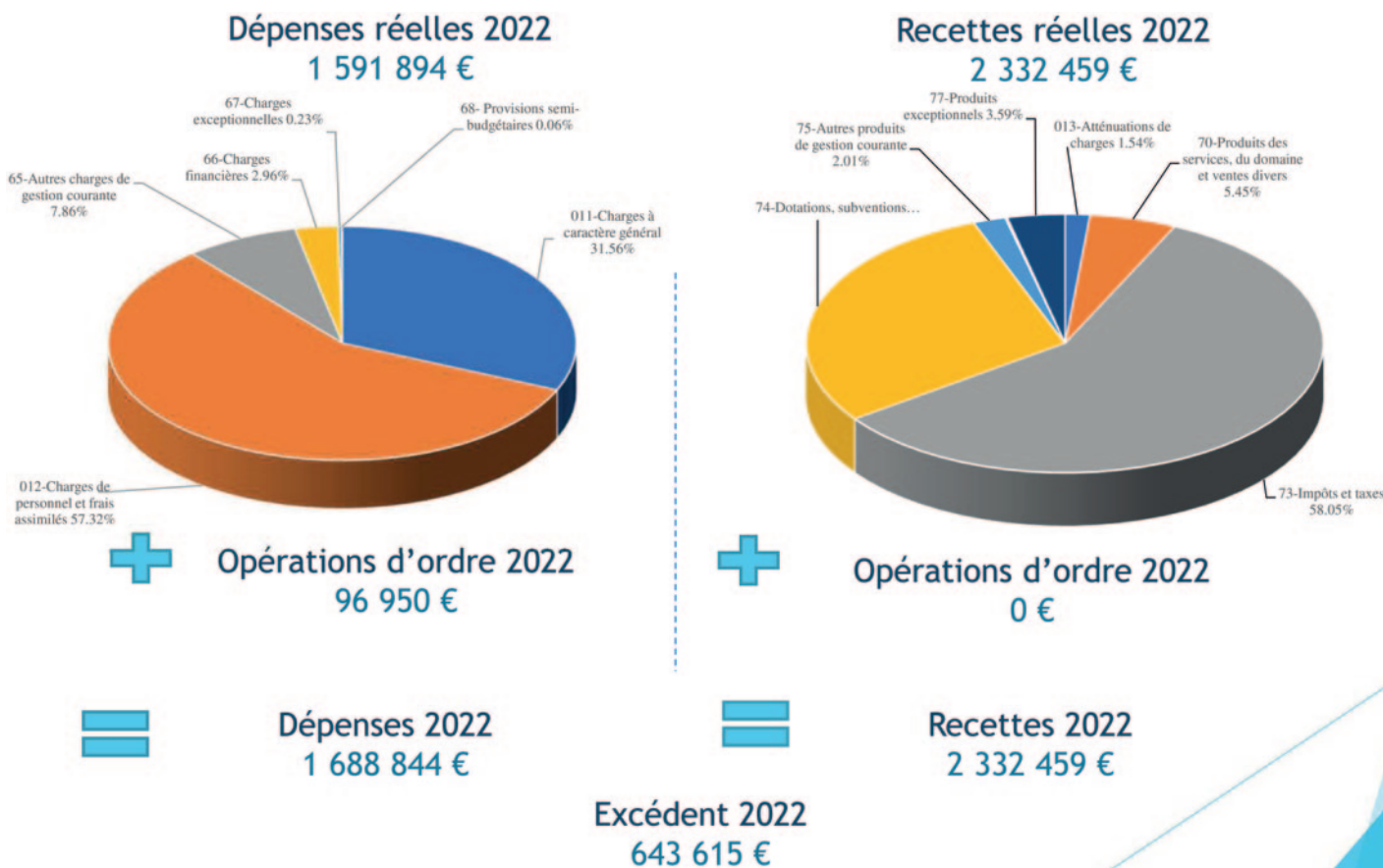
Quelques travaux de rénovation se font régulièrement dans les logements des résidents. Actuellement, la cuisine de chaque logement est renouvelée, au fur et à mesure que les logements sont libérés.

RECHERCHE DE MÉDECIN

La recherche d'un médecin continue. Le recrutement avec le cabinet avec lequel nous avons signé un contrat est arrivé à son terme, sans avoir reçu aucune proposition.

Un nouveau contrat a été signé avec un autre cabinet de recrutement, en partenariat avec Monsieur Geslin, Pharmacien à Bouloire. Nous gardons espoir...

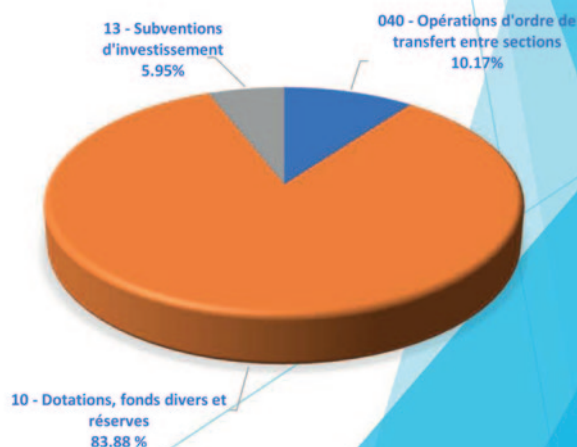
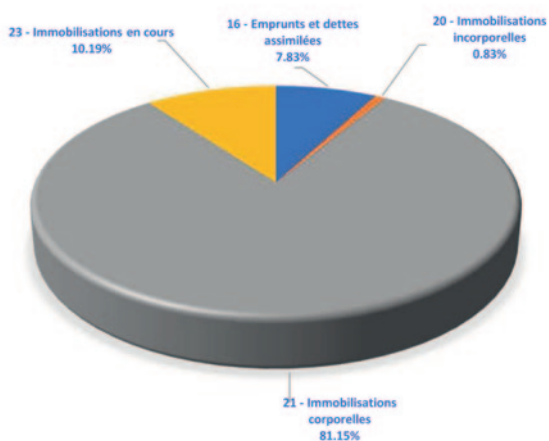
Budget de fonctionnement 2022



Budget d'investissement 2022

Dépenses	Montant en €
16 - Emprunts et dettes assimilées	126 959
20 - Immobilisations incorporelles	13 447
21 - Immobilisations corporelles	1 316 156
23 - Immobilisations en cours	165 313
Total	1 621 875

Recettes	Montant en €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 950
10 - Dotations, fonds divers et réserves	799 623
13 - Subventions d'investissement	56 716
Total	953 288



ENEDIS

vous informe



Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété et :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.enedis.fr

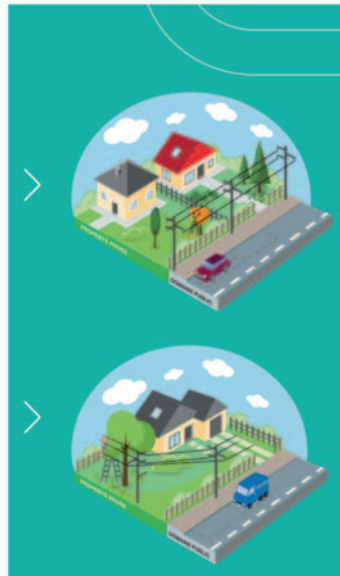
*Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

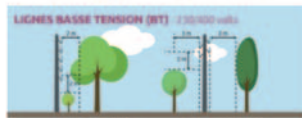
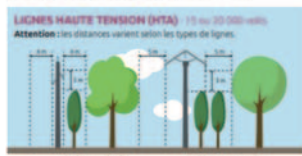
Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis, il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »



Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 15-200)



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ		
<small>Caractérisation du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (lignes électriques) avec aucun support de la végétation sur le contour de l'empente de la ligne ».</small>		
<small>Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir</small>		
Réseaux	Câble nu	Câble isolé
Énergie domestique	1,5 m	0 m (espace de libre passage)
Énergie commerciale	2 m	0 m (espace de libre passage)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieures à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "Dépannage" d'Enedis au 09 706 750 selon des deux chiffres de votre département.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "Dépannage" d'Enedis.

Gestion de l'eau

Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau



Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. **La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale.** En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m3 et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe

Service Eau et Rivières Domaniales

Place Aristide Briand - 72000 Le Mans ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr



CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Incivilités

Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants, le terrain de boules, les parkings, etc... et ce par mesure d'hygiène publique.

Nous demandons aux propriétaires d'animaux de veiller au respect de cette réglementation et d'utiliser des sacs pour récupérer leurs déjections, sous peine d'une amende de 100 €.

Animaux errants :

Nous constatons une recrudescence d'animaux errants sur la commune de Bouloire.

Tout animal en divagation et récupéré par un élu ou un agent de la commune est mis au chenil communal puis récupéré par la Société MOLOSSES-LAND avec qui la commune a signé une convention. Les tarifs de séjour au chenil de la commune sont les suivants :

ANIMAUX DIVAGANTS	2023
Intervention d'un élu ou d'un agent communal pour 1 animal errant	35 €
Prise en charge d'1 chien au chenil	20 € par nuit
Frais de tatouage et/ou frais vétérinaires	Coût réel

Dépôts d'ordures sauvages

Des dépôts d'ordures sauvages sont déposés régulièrement sur le territoire de la commune. Ce type de dépôt est interdit et passible d'une amende.

DEPOTS SAUVAGES	2023
Taxe pour dépôt sauvage de déchets, sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ...	200 €

Rappel citoyenneté

Tri sélectif

Nous vous rappelons que la zone « tri sélectif » n'est pas une déchèterie. Tous les déchets tels que papier, verre, vêtements... doivent être mis dans les bacs de tri ou déposés en déchèterie et non au pied des bacs : parking salle polyvalente, Rue Jean Rostand, Rue de la Petite Charmoie, Rue Montreul.

Centenaire des 24h du Mans

Dans le cadre du centenaire des 24 heures du Mans, Saint Mars la Brière organise un évènement en souvenir du Grand Prix Automobile de 1906, qui fut les prémices de la mythique course d'endurance. Le samedi 27 mai, la Commune de Bouloire fera partie des quelques communes qui accueilleront un rallye touristique réservé aux voitures les plus anciennes. (www.1906dansleretro.fr)

A partir de 9h, le rallye, composé d'une soixantaine de voitures, arrivera de Saint Mars la Brière par la Départementale 357 et rejoindra

Saint Mars la Brière par Thorigné sur Dué, Connerré, etc... Sur la place du château, la fanfare de Dollon accueillera les participants en musique. Dans le château y sera servi un pot d'accueil. Une exposition en relation avec les 100 ans du circuit des 24h du Mans sera installée dans la salle du Château.

Le dimanche 28 mai, un deuxième rallye, réservé aux véhicules de collection et de sports, traversera la Commune de Bouloire mais ne s'arrêtera pas et prendra la direction de Saint Calais.

Stationnement gênant

Il est constaté que régulièrement des automobilistes font preuve d'incivilité concernant le stationnement. Cela présente un danger pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et gêne la circulation. Certains confondent également piste cyclable et place de stationnement. Nous vous rappelons que tout stationnement gênant est passible d'une contravention.

Voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h.

Merci de respecter votre voisinage !!

Brûlage des déchets

Le brûlage des déchets verts et autres déchets est strictement interdit toute l'année en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et passible d'une contravention de 3^{ème} classe : 450€.

Prudence

Attention au démarchage à domicile !!

Nous rappelons aux personnes âgées notamment, de ne pas ouvrir aux démarcheurs. Ceux-ci doivent être titulaires d'une carte de visite obligatoire.

En cas de démarchage abusif, merci de bien vouloir prévenir la gendarmerie.

Poubelles déchets ménagers

Nous vous rappelons que les poubelles de déchets ménagers (poubelles vertes) doivent être sorties devant les habitations la veille au soir du ramassage. Elles doivent ensuite être rentrées au plus tard, le soir du ramassage et ne doivent pas rester, comme on peut souvent le constater, une semaine ou plus, sur les trottoirs ou la voirie, empêchant ainsi la circulation des piétons ou des automobilistes.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : **DP**

PORTAIL : **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) ou sur le portail [Toodego](https://urbanisme.toodego.com/guichet/?nirigny=100) <https://urbanisme.toodego.com/guichet/?nirigny=100>

Syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye

Un syndicat mixte pour gérer les actions de restauration de nos cours d'eau

Dès janvier 2023, le Syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye (SMBLB) gèrera tous les travaux effectués dans le cadre de la GEMAPI, la "Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations".

Ce syndicat interviendra sur les affluents des rives droites du Loir et de la Braye situés en Sarthe. Il sera piloté par les quatre communautés de communes concernées par ce périmètre : Loir-Lucé-Bercé, Huisne Sarthoise, Vallée de la Braye et de l'Anille et Gesnois Bilurien. Des élus représenteront chacune des communautés de communes au sein d'un conseil syndical chargé d'administrer le syndicat.

Les deux techniciens de cette nouvelle structure seront installés au sein de la maison des services à la Chartre-sur-le-Loir.

En créant ce syndicat mixte, les quatre communautés de communes partenaires, affirment leur volonté d'agir ensemble sur un périmètre cohérent de bassins versants et une solidarité entre l'amont et l'aval, en privilégiant une gestion intégrée de proximité. Le SMLB devient ainsi un acteur majeur du grand cycle de l'eau pour en préserver la ressource et la qualité.

Quel type de travaux ?

Les travaux à réaliser dans le cadre de la compétence GEMAPI, issus d'un diagnostic territorial, amélioreront le cours d'eau avec un

bénéfice pour la biodiversité et réduiront les risques d'inondations. Le programme d'actions permettra de préserver la biodiversité et d'améliorer la qualité de l'eau des rivières par des travaux de rehaussement du cours d'eau pour éviter la baisse de la nappe phréatique, la déviation du tracé pour retrouver le lit d'origine, l'ajout de cailloux et granulats pour ralentir le débit..., Sont aussi prévues des actions sur le rétablissement de la continuité écologique, qui assurera aux poissons et aux sédiments une remontée et une descente des rivières sans obstacle. Ces opérations pourront concerner différents ouvrages tels que des ponts ou des moulins.

L'agence de l'eau et la Région subventionnent ces interventions à hauteur de 80%.

Les chiens de catégorie 1 et 2

dit « chiens dangereux »

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des « chiens d'attaque » :

- chiens de type American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier), également appelés « pit-bulls » ;
- chiens de type Mastiff, également appelés « boerbulls » ;
- chiens de type Tosa.

L'objectif de la loi étant de limiter le nombre de chiens de catégorie 1, toute acquisition, cession à titre onéreux ou gratuit, introduction ou importation sur le territoire français est interdite et passible de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende d'après l'article L215-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des « chiens de garde et de défense » :

- chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) ;
- chiens de race Rottweiler ;
- chiens de type Rottweiler
- chiens de race Tosa



Pour en savoir plus : contacter votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Les chiens de race

Un chien de race doit être inscrit à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et avoir un pedigree. Pour vérifier l'appartenance à une race, il faut se renseigner auprès de la Société centrale canine.

Le permis de détention

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner auprès de la DD(CS)PP du département ;
- un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;

- posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

- Quelle est la réglementation qui encadre les chiens dangereux ?
- Chaque détenteur est responsable des actes de son chien. Les propriétaires, et futurs propriétaires, de chiens dangereux doivent donc s'informer des obligations et interdictions concernant la détention de ces animaux afin de garantir au mieux la sécurité de tous.
- La détention non autorisée d'un chien catégorisé est passible de 3 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende ainsi que le risque de saisie de l'animal.

Tableau récapitulatif des obligations et restrictions

	Chiens de catégorie 1	Chiens de catégorie 2
Identification	Obligatoire	Obligatoire
Vaccination contre la rage	Obligatoire	Obligatoire
Stérilisation	Obligatoire	Non Obligatoire
Assurance responsabilité civile	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'un permis de détention	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'une attestation d'aptitude	Obligatoire	Obligatoire
Évaluation comportementale du chien	Obligatoire	Obligatoire
Restrictions		
Acquisition	Interdit	Autorisé
Cession à titre onéreux ou gratuit	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit cédé avec un certificat vétérinaire mentionnant la catégorie du chien
Importation ou introduction sur le territoire français	Interdit	Autorisé
Accès aux lieux publics, transports en communs et locaux ouverts au public	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Accès à la voie publique et aux parties communes des immeubles collectifs	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Voyage en avion	Interdit	Autorisé (uniquement sur les vols Air France et les vols de fret)

Urbanisme et taxes en 2023



L'URBANISME ET LES TAXES EN 2023



Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce que la TA ?

La taxe d'aménagement instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (abri de jardin, véranda, maison individuelle, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation etc..)

La TA est composée :
- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière)
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP



Qu'est-ce que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :
- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

Valeurs forfaitaires pour 2023 :
Construction = 886 € / m²
Stationnement = 2 500 € / place
Piscine = 250 € / m²

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

Taux communal :
Fixé par délibération du conseil municipal

Taux départemental :
Fixé par le conseil départemental : **1,80 % pour 2023**

Taux TAP : 0,40 %

S = surface fiscale
Somme des surfaces de chaque plancher clauses et couvertes dont la hauteur est > à 1,90 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies

Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **avant le 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires – 19 boulevard Paixhans – Service Urbanisme – Pôle Fiscalité - 72000 LE MANS

Courriel : ddt-ads-fiscalite@sarthe.gouv.fr

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **à compter du 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Départementale des Finances Publiques – Service Départemental des Impôts Fonciers – SDIF - 33 avenue du Général de Gaulle - 72038 Le Mans cedex 9
Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>
Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4 %)

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **AVANT** le 1^{er} septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :
* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **APRÈS** le 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **après** le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.



L'accès au service « Biens immobiliers » sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !
Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

Exemple n°1 :

Je construis une maison d'habitation avec garage :
Surface de plancher de la maison = 120 m²
Garage de 40 m²*

Exemple n°2

Je construis un abri de jardin sur la même commune que ma maison
Surface de plancher de l'abri = 15 m²

Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 886 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 1,80 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles

CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA : part communale = 100 x (886 x 50 %) x 3 % = 1 329 €
TA : part départementale = 100 x (886 x 50 %) x 1,8 % = 797 €

TAP = 100 x (886 x 50 %) x 0,40 % = 177 €

Pour les 60 m² restants le montant s'élève à :

TA : part communale : 60 x 886 x 3 % = 1 595 €
TA : part départementale : 60 x 886 x 1,8 % = 957 €

TAP : 60 x 886 x 0,40 % = 213 €

MONTANT TOTAL :

TA = 1 329 + 797 + 1 595 + 957 = 4 678 € } = 5 068 €
TAP = 177 + 213 = 390 €

CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 886 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 886 x 3 % = 398,70 € arrondi à 399 €
TA : part départementale = 15 x 886 x 1,8 % = 239,22 € arrondi à 239 €
TAP : 15 x 886 x 0,40 % = 53,16 € arrondi à 53 € } = 691 €

Pour éviter toute erreur, remplissez scrupuleusement vos surfaces créées conformément à votre autorisation d'urbanisme.
La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

Perche Sarthois :

Tourisme en Pays d'art et d'histoire

Le Pays du Perche Sarthois, créé en 1995, est une structure publique de coopération communautaire, au service des collectivités pour la mise en œuvre de projets de développement sur le territoire. Ses adhérents sont le conseil départemental de la Sarthe, les communautés de communes du Gesnois Bilurien, une partie du Maine Saosnois, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, formant une entité de 85 communes représentant 83 500 habitants.

Le Pays du Perche Sarthois porte des actions dans les domaines suivants :

- La préservation et la valorisation du patrimoine, la sensibilisation des publics dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,
- La réalisation de l'inventaire général du patrimoine,
- Le développement et la promotion de l'offre touristique locale,
- La commercialisation de circuits touristiques pour les groupes,
- L'aménagement du territoire à travers les compétences SCoT et PCAET,
- La mise en œuvre des politiques contractuelles (Europe, état, région)
- Le développement des circuits alimentaires de proximité dans les restaurants scolaires,
- Le conseil aux porteurs de projets publics et privés,
- L'animation du Conseil de développement.

Tous les documents, toute l'actualité du Pays du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet : www.perche-sarthois.fr ou sur la page Facebook du Perche Sarthois : <https://www.facebook.com/perchesarthois> - Contact : 02 43 60 72 77 - Adresse : Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100, 72404 La Ferté-Bernard

Le Pays d'art et d'histoire

L'animation du patrimoine du territoire :

Au cœur de la mission assignée par le ministère de la Culture dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire, l'animation du patrimoine se concrétise par un accompagnement des acteurs du territoire dans la valorisation de notre patrimoine et par un programme d'animation annuel comprenant une cinquantaine d'évènements, animés par les guides-conférenciers du Perche Sarthois sur l'ensemble du territoire. Ces

animations sont présentées dans la brochure « Rendez-vous du Perche Sarthois » disponible au début du printemps. Au programme, visites-guidées, randonnées culturelles commentées à pied et en kayak sur l'Huisne, escape-game grandeur nature, circuits-découvertes, conférences, ateliers autour des techniques du bâti, etc.

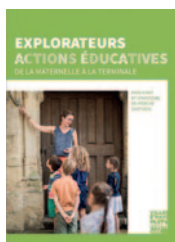
L'animation du patrimoine se concrétise à travers une action phare : **Le Monument du Mois** : chaque année avec une municipalité, le Pays d'art et d'histoire met en valeur l'ensemble du patrimoine d'une commune. Du 22 septembre au 15 octobre 2023, Vancé sera à l'honneur avec des animations gratuites chaque week-end et la publication d'un parcours-découverte présentant l'histoire et le patrimoine du village.

L'inventaire du patrimoine : Après l'étude de 11 bourgs du Perche Sarthois (Bessé-sur-Braye, Conflans-sur-Anille, Connerré, Coudrecieux, La Bosse, Montfort-le-Gesnois, Sceaux-sur-Huisne, Semur-en-Vallon, Torcé-en-Vallée, Tuffé Val de la Chéronne, Valennes), l'inventaire du patrimoine se poursuit actuellement avec la commune de Saint-Calais qui bénéficiera prochainement d'un inventaire topographique.



L'ensemble des études menées sur les bourgs sont disponibles sous forme de parcours-découverte papier ou de dossiers numériques sur <https://gertrude.paysdelaloire.fr/>.

L'accueil des groupes : Après son interruption momentanée en raison de la crise sanitaire, le service réceptif a accueilli en 2022, 111 groupes sur le territoire soit 4424 personnes qui ont pu découvrir sur une journée des sites touristiques ou culturels et des restaurants du Perche Sarthois.



Le Pays d'art et d'histoire c'est aussi un service éducatif, un service à la disposition des établissements scolaires du Perche Sarthois et des structures d'accueil du jeune public hors temps scolaire pour permettre la découverte et l'appropriation du patrimoine par les jeunes habitants. Pour ce faire, une nouvelle

brochure détaillant l'offre sera disponible à compter de janvier 2023.

Le service éducatif, c'est aussi une action phare : Après le projet « cinéma d'animation et paysage » en 2022, **l'action intitulée « Objectif photo et patrimoine en Perche Sarthois »** en 2023 permettra de faire découvrir la photographie, des techniques anciennes à la création actuelle, aux enfants de 12 classes en lien avec différents partenaires (centre culturel de La Laverie et Le Boucan des Arts) et l'artiste Jeanne Minier accueillie en résidence. Pour partager ce projet avec le plus grand nombre, des animations tout public seront également proposées à partir du printemps 2023.

Participez à la préfiguration d'un observatoire photographique du paysage du Perche Sarthois

L'action du Perche Sarthois en matière de développement touristique est fondée sur la qualité des paysages, leur préservation apparaît comme l'un des enjeux du territoire. Aussi, cette thématique est l'un des grands axes de travail du Pays d'art et d'histoire depuis sa création en 1998, elle a d'ailleurs fait l'objet de la création de l'exposition permanente Paysage en R'évolution visible dans l'ancienne gare de Tuffé d'avril à fin octobre.

Aujourd'hui, pour aller plus loin nous souhaitons développer, en lien avec l'élaboration du SCoT du Perche Sarthois, un observatoire photographique du paysage afin d'étudier son évolution sur la longue durée en reproduisant à intervalles réguliers des clichés pris dans un même lieu et sous le même angle afin de mettre à disposition ces données pour une meilleure prise en compte de la question du paysage à titre individuel ou collectif.

Pour ce faire, nous nous proposons d'associer les habitants ou usagers du territoire pour sélectionner les sites à photographier dans la catégorie « paysages de qualité à préserver ».

Comment participer ? Vous affectionnez particulièrement un point de vue, un site du Perche Sarthois, qu'il soit un paysage rural ou urbain, vous pensez qu'il mérite d'être préservé, alors prenez-le en photo ! Localisez-le point de vue le plus précisément possible ou géolocalisez-le. Envoyez-nous votre cliché au format Jpeg par courriel à l'adresse : [BOULOIRE Infos / Année 2023](mailto:perche-</p></div><div data-bbox=)

sarthis@orange.fr avec pour objet : préfiguration observatoire photographique du paysage du Perche Sarthois et dans le corps du message, les éléments suivants : Le numéro de la photo ou son nom et sa localisation précise ainsi que vos nom/prénom, coordonnées postales et téléphoniques afin que nous puissions vous recontacter.

Développement de la pratique du Canoë-Kayak sur l'Huisne

Dans le cadre de notre projet de développement de la pratique du kayak sur l'Huisne, une étude de faisabilité a été réalisée par un technicien de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) qui a pu effectuer la descente sur 110 kilomètres, de Sablons-sur-Huisne au Mans. Nous avons commencé à mettre en œuvre les préconisations de cette étude qui concernent l'aménagement et la sécurisation de la pratique. C'est dans cette optique qu'un embarcadère sera prochainement créé à Montfort-le-Gesnois. Il permettra de contourner le barrage du Pont Romain. Une base de location sera mise en place cet été (juillet et août) sur cet espace, elle vous invitera à naviguer sur cette nouvelle boucle en toute sécurité !

Le Perche Sarthois repart à la conquête des touristes

Absents depuis 2020, les salons touristiques sont progressivement de

retour. Ces événements sont indispensables pour le développement touristique de notre destination, dont la notoriété grandissante se mesure au gré de nos actions de promotion successives ces dernières années. C'est dans cette optique que le Perche Sarthois était présent au mois de novembre au Salon International des Voyages de Colmar avec le Pays du Mans, le Maine Saosnois et la Maison Prunier, à la rencontre du public du Grand Est, habitué à la Bretagne et en quête d'un territoire d'étape ou de nouvelles idées de séjours dans le Grand Ouest. Nous espérons pouvoir participer de nouveau aux salons touristiques de Rennes et Paris en 2023 afin de relancer définitivement cette dynamique.



Animations autour du circuit 1906, dans le cadre de la célébration du centenaire des 24 heures du Mans

Le Pays du Perche Sarthois est heureux d'intervenir durant l'année 2023, en partenariat avec la commune de Saint Mars la Brière, sur différentes animations autour de la valorisation du circuit 1906,

dans le cadre du centenaire des 24H du Mans.



La Contractualisation

Le Pays du Perche Sarthois vient d'élaborer sa stratégie pour le programme LEADER 2023-2027 et il travaille à l'obtention de tous types de subvention (État, région, département, etc.)

Le SCoT du Perche Sarthois

Le Pays du Perche Sarthois continue de travailler sur la planification territoriale à travers la réalisation de son schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC). L'année 2023 sera l'occasion de valider les diagnostics territorial et agricole réalisés et fera l'objet de réunions publiques afin de faire connaître ces résultats auprès de la population. Par ailleurs, des réunions d'informations sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) seront prochainement organisées.

CAUE de la Sarthe

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Vous conseillez en amont de vos projets

Un projet de construction, d'extension ?
Envie d'aménager votre jardin ?

Prenez contact le plus en amont possible avec le CAUE

Nos architectes et paysagistes concepteurs vous reçoivent, **sur rendez-vous**, pour vous conseiller sur tous vos projets de construction, d'extension, d'aménagement intérieur, de restauration... d'aménagement de jardin, de plantations, de traitement des limites, de terrasse ou d'adaptation du logement au handicap, de façon qualitative et dans le respect l'environnement.

Nos architectes et paysagistes concepteurs :

- vous aident à déterminer vos besoins et à réaliser une bonne insertion de votre construction dans le site environnant
- vous conseillent dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs
- vous guident dans vos démarches administratives

CAUE de la Sarthe

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement
1 rue de la Mariette, 72000 Le Mans
02 43 72 35 31
www.caue-sarthe.com



© CAUE de la Sarthe

© CAUE de la Sarthe

Commerces et entreprises :

du nouveau à Bouloire

SBCN

L'entreprise SBCN à Bouloire, dirigée par Aymeric Ballu (au centre en noir) emploie huit salariés dont cinq stratifieurs comme Yann (en blanc) qui est contrat de professionnalisation. Le fabricant d'hydrojets pour bateaux a besoin de recruter et de former de nouveaux agents de production, afin de répondre à une demande en pleine croissance



La Société SBCN qui était installée sur la zone Artisanale de la Vollerie a racheté les locaux situés au 25 chemin de la Guittonnière, appartenant à la SCI QUATTO, afin de disposer de locaux plus grands pour la fabrication d'hydro-propulseurs de bateaux. La Sté SBCN a embauché 11 personnes à la suite d'un recrutement auprès de réunions qui se sont déroulées à la mairie de Bouloire.

LIONCE INDUSTRIES

L'usine Lionce Industries a changé de dirigeant. Ce sont maintenant Maylis et Jérémy Aucagne qui sont à la tête de la société, à la suite du départ en retraite de Monsieur Jean-Louis RIBÉMONT.



Cette entreprise emploie actuellement une dizaine de personnes. Les nouveaux dirigeants comptent bien développer la Société et ont en projet d'agrandir les bâtiments ou les reconstruire.

PIZZERIA « LE BOULDOU »

Fin 2022, nous avons vu s'ouvrir la pizzeria, « Le Bouldou », située Place du Petit Marché, dans un bâtiment commercial qui était fermé depuis de longues années. Elle est gérée par Audran BOULAY, un jeune homme originaire de Bouloire. En plus de la restauration sur place, nous pouvons acheter des pizzas à emporter.

Bon courage à notre nouveau pizzaiolo !!



ATELIER DE LA LICORNE

« L'atelier de La Licorne », galerie d'art et atelier de peinture, a ouvert au 95 Rue Nationale au cours de l'année 2022. Anne Fiérobe, artiste peintre, en est l'heureuse propriétaire.



SALON DE COIFFURE

Au cours de l'été 2022, Le Salon de coiffure « Chez Justine » a remplacé le salon « le Salon de Carole », ouvert depuis quelques années. Il est situé au 9 Rue du Jeu de Paume. Nous souhaitons bon courage à Justine, qui est une jeune habitante de Bouloire !



Nous souhaitons tous nos vœux de réussite à tous ces jeunes entrepreneurs qui redynamisent ainsi le commerce bilurien.

Etat Civil



NAISSANCES

La Commune de Bouloire a enregistré 15 naissances au cours de l'année 2022. Nous souhaitons donc la bienvenue à :

Joséphine, Si'ana, Thaïs, Raphaël, Livia, Mya, Maxime, Alyana, Milène, Zack, Martin, Zola, Simon, Enola et Charlie.

MARIAGES

Nous avons célébré 4 mariages au cours de l'année 2022.

Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux époux.



DÉCÈS

24 décès ont été enregistrés en 2022, dont 5 ont eu lieu sur la commune de Bouloire.

Nous adressons nos sincères condoléances à toutes les familles endeuillées.





CONSIGNES DE COLLECTE

Avant la collecte :

- Déposer les bacs et sacs **la veille au soir** du jour de collecte, et bien visibles.
- Bac avec **poignée côté route** et couvercle **fermé**.
- **Sacs jaunes, bien triés**, à côté.

Après la collecte :

- **Reprendre rapidement le bac** après le passage du camion.
- **Tout sac refusé** pour « erreur de tri », ou sac noir déposé au sol, **doit être impérativement repris par son propriétaire** après la collecte.



Aucun sac noir en dehors du bac

RAPPEL : Les déchets abandonnés aux mauvais endroits ne sont pas collectés par les circuits de collectes habituels. Ces dépôts sauvages sont des infractions passibles d'une amende : **articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.**

Le 1^{er} janvier 2024 : Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets* pour tous en Europe

Mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (Compostage individuel et partagé)

* Les biodéchets, ce sont les déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Les ordures ménagères sont constituées de 30% de biodéchets*.

En compostant à domicile cette part valorisable nous réduisons d'autant les tonnages collectés, donc les coûts d'élimination, et soulageons notre bac des ordures ménagères

Gages de réussite du compost :

Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !



MOINS JETER en COMPOSTANT

Quels déchets composter ?

Déchets de jardin :

- ✓ Tontes
- ✓ Feuilles
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages

Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30% !

Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes souples, sachets de thé
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas (sauf viande/poisson)

Composteurs en vente auprès du SYVALORM :

Rendez-vous sur le site syvalorm.fr onglet : « j'évite les déchets ».



2 modèles disponibles :

● Bois : 300l (72Hx70L cm) **25 euros**

● Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) **30 euros**

Dans la limite de 2 composteurs par foyer



Consignes de tri : sac jaune

Maintenant, tous les petits emballages métalliques sont valorisés



Dosettes de café, capsules, coiffes de bouchons, opercules de pots et bouteilles... sont à déposer dans les emballages recyclables !

TRI DES EMBALLAGES

En vrac, vidés et non imbriqués

Emballages en plastique



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Tous les pots, barquettes, bouteilles, blisters, tubes, sachets et films en plastique



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Emballages métalliques

Emballages briques & cartonnets



NOUVEAU :
 Tous les petits EMBALLAGES MÉTALLIQUES se trient !



SYVALORM
 Vos démarches en ligne : www.syvalorm.fr

Siège : 11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS
 Annexe : 1 rue François Arago – 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
 Tél : 02 43 35 86 05

L'actualité de la Communauté de Communes

Le Gesnois-Bilurien

Après deux ans de mesures préventives destinées à se protéger contre un ennemi invisible mais implacable, nous avons pu vivre une année presque normale d'un point de vue sanitaire. Presque car ce danger n'est pas totalement éradiqué et il faut toujours rester prudent. Bien sûr, les secteurs sociaux et économiques ont été durement impactés et alors que nous émettions des perspectives de relance, ce conflit à nos portes engendre une inflation record, mais ayez l'assurance que tous les acteurs sont mobilisés pour que la puissance publique apporte des solutions visant à accompagner les entreprises et soutenir le pouvoir d'achat des particuliers. Sans faire preuve d'un optimisme qui serait en décalage avec des situations particulières et difficiles, je crois que notre devoir doit rester celui d'élus responsables, mesurés et décidés.

À l'image de l'adoption par l'assemblée communautaire du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en octobre dernier, après 7

années d'un intense labeur, le travail des élus et des personnels communautaires a été, cette année encore, intensément dédié à toujours plus de cohésion sur le territoire et plus d'efficacité dans les services rendus aux habitants et aux familles de nos 22 communes. De nombreux travaux ont été menés tout au long de l'année, fruit d'une étroite collaboration entre l'exécutif du Gesnois Bilurien et les communes constitutives. Vous retrouverez dans le journal communautaire distribué en fin d'année 2022 un panorama non exhaustif de ce travail.

Ainsi, je voudrais rendre hommage dans ce court message à nos 140 agents communautaires qui au quotidien donnent le meilleur d'eux-mêmes pour assurer leurs missions, parfois difficiles en regard du contexte cité plus haut, y compris ceux dans les bureaux ou sur le terrain souvent dans l'ombre, mais qui ont tous foi dans le service public en donnant le meilleur d'eux-mêmes. Cela peut sembler évident mais il est aussi normal de les mettre

à l'honneur car ce sont eux qui mettent en œuvre les décisions politiques et la qualité de leur travail est une assurance de la rigueur et de l'honnêteté nécessaires pour apporter le meilleur service en maîtrisant les moyens mis à disposition. Vous en êtes bénéficiaires, pour bon nombre d'entre-vous, notamment au travers des services de qualité rendus par le personnel communautaire dans les accueils dédiés à la petite-enfance, l'Enfance et la Jeunesse (accueils périscolaires entre autres), toujours au plus près des familles et de leurs besoins.

En cette fin d'année 2022, je voulais vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis et d'avoir la joie de vous retrouver pour de nouveaux échanges à différentes occasions sur le territoire communautaire en 2023.

*André Pigné
Président de la Communauté
de Communes Le Gesnois Bilurien*

Le service Jeunesse et Petite Enfance

Activité phare de la Communauté de Communes

Le Budget 2023 de la Communauté de Communes qui vient d'être voté met clairement l'accent sur les activités du Service Petite Enfance et Jeunesse qui représentent l'axe principal de son action.

Ces activités qui ont pris en charge en 2023 près de 2.000 enfants grands et petits représentent un ensemble de dépenses de près de 4 millions d'Euros : plus de 600.000€ pour le fonctionnement des 4 structures d'accueil Petite Enfance de Connerre, Montfort-le-Gesnois, Lombron et Saint-Corneille ainsi que pour celui du Relai Petite Enfance qui est au service des Assistantes Maternelles du Territoire, 3.330.000€ pour la prise en charge des enfants les matins et soirs d'école, le mercredi et durant les congés scolaires.

Les contributions des familles représentent un montant de 950.000€, celle de la Caisse d'Allocations Familiales un montant un peu supérieur à 800.000€. D'où un reste à charge pour la Communauté de Communes de 2.125.000€.

C'est une charge très importante pour son Budget, une charge de plus en augmentation régulière car le nombre d'enfants qui participent aux différentes activités du Service est lui-même en croissance constante.

Cette croissance est le signe de la grande vitalité d'un Service qui répond à un réel besoin des familles, des parents qui travaillent et qui considèrent que les enfants sont pris en charge dans de très bonnes conditions.

La Communauté de Communes travaille d'ores et déjà à la création au Breil-sur-Mérize d'une nouvelle structure, de type mini-crèche pour les tous petits, qui devrait être réalisée courant 2024.

À Bouloire, la démolition sur le terrain du Service Jeunesse des vieilles classes SCAN, avec toutes les précautions que nécessitait cette intervention pour des bâtiments chargés en amiante, s'est faite en début d'année. L'espace devenu disponible sera vendu par la Communauté de Communes en vue de la réalisation d'une opération d'habitat en bordure de la rue Basse.

Par ailleurs, sur le nouveau site de l'école de Musique intercommunale rue des Maillets, les deux salles créées sous le Préau viennent d'être mises en service pour accueillir les activités des Adolescents.

Dans le cadre du Budget 2023, la Communauté de Communes a pris la décision de répondre à l'appel de l'Association Jamais 203 qui anime la Saison Culturelle annuelle et de lui allouer un complément de subvention de 20.000€, ce qui portera le montant de cette dernière à 75.000€ pour l'année. Le Département devrait consentir un effort complémentaire du même montant. Sur ce sujet, il convient de rappeler que la contribution de la Commune consiste à

mettre à disposition de l'Association le Théâtre et les installations annexes à titre gratuit et d'assurer les dépenses de fonctionnement (énergie pour éclairage et chauffage, ménage, salle à manger etc) et d'investissement.

Dans un tout autre domaine, la Communauté de Communes a pris la décision, sous l'impulsion d'un nouveau vice-président en charge de ce dossier, Vincent Godefroy, de relancer son action en matière de Développement Economique. A cet effet, une Développeuse territoriale, Antonina Lemoine, a été engagée et vient de prendre récemment ses fonctions. Parmi les axes prioritaires de travail, une action à mener pour que les espaces encore disponibles de la Zone d'Activités de la Vollerie accueillent rapidement une ou plusieurs entreprises.

L'établissement du Budget de la Communauté de Communes reste chaque année un exercice difficile. Il convient évidemment de maîtriser autant que faire se peut les dépenses mais aussi d'explorer toutes les possibilités de recettes nouvelles. Prenant acte du fait qu'en 2023 les montants de la Taxe Foncière augmenteront déjà de 7,1% du fait de la forte revalorisation des bases d'imposition, elle a toutefois exclu fort raisonnablement toute augmentation complémentaire des taux à son profit en 2023.

*Jean-Marie Bouché
Vice-Président de la Communauté
de Communes Le Gesnois Bilurien*

Liste des Associations

de Bouloire 2023

ASSOCIATION	CONTACT	N° TEL.	EMAIL
USB Foot	M. Daniel CHAMBRIER	06.14.96.16.89	net.dan.cd@orange.fr
USB Basket	Mme Florence CANDELÉ	06.65.55.50.94	florence72440@gmail.com
MJC	Mme Estelle LEMEE	06.82.46.26.00 02.43.35.60.33	mjc.bouloire@gmail.com
Les Archers du Bois des Vallées	M. Pascal VERRON	06.03.62.52.22	archersduboisdesvallees@gmail.com
Union Musicale	Mme Jeannette BIGOT	02.43.35.41.46	prestodylan@laposte.net
CCMC Chant Chorale et Musique au cœur	Mme Florence PROUX	02.43.35.63.25	association72.ccmc@gmail.com
Ecole de Musique	Mme Marion COTINEAU	02.43.35.98.11 06.34.90.94.08	mcotineau@cc-gesnoisbilurien.fr
Association des Parents d'Eleves	Mme Laura PENDUF	06.47.53.55.04	apedesecolesdebouloire@gmail.com
Comité des Fêtes	Mme Françoise HERRAULT	02.43.35.27.11	comitedesfetesbouloire@orange.fr
Génération Mouvement Bouloire	Mme Andrée METAIS	02.43.35.26.88	metaisandre@orange.fr
Gym Volontaire	Mme Aurore GUY-BESNARD	06.70.35.47.37	laurent.guy72@orange.fr
APG CATM	M. Bernard BROUSSE	02.43.35.60.56	
GIC	M. Régis PASQUIER	02.43.35.66.18	regisjocelynepasquier@gmail.com
Radio Ornithorynque	M. Ludovic MARIS	06.18.17.0036	contact@ornithorynque.net
Amicale des Sapeurs Pompiers	M. Eric GRANGER	02.43.35.42.30 06.22.32.47.58	pompierdebouloire@orange.fr
Association Théâtre EPIDAURE	Mme Christine BRUSEAU		administration@theatre-epidaure.com
Théâtre de l'Echauguette	M. Jean-Luc CHANTEPIE	06.89.69.71.14	theatrechauguette@laposte.net
Compagnie JAMAIS 203	Mme Isabelle COULON	02.43.35.56.04	contact@ciejamais203.com
Club Cinéma Bouloire	M. Jean-Paul COURONNE	02.43.35.64.74	jean_paul.couronne@club-internet.fr
Association Bilur'fest	M. Audran BOULAY	06.09.08.67.86	bilurfest@gmail.com
Association Pêche Loisirs Bilurienne	M. Jean-Claude METAIS	06.22.86.77.18	jclmet@hotmail.fr
Mouvement Vie Libre	M. Patrick PAPIN	06.12.19.29.15	
Association St Matthieu	M. Vincent ROUYER	06.82.36.12.71	
Jeunes Agriculteurs de Bouloire	M. Bastien ALIX	02.43.63.36.71	
CUMA de Bouloire	M. Franck CROISEAU	06.09.82.16.95	franck.croiseau@orange.fr
Comice Agricole du Canton	Mme Nathalie DREUX	06.71.20.91.92	nathaliedreux@orange.fr
Génération Mouvement du Canton	M. Marc DELCAMP	02.43.35.70.73	presidelcamp@orange.fr
Compagnie Scène et Toiles	Mme Anne FIEROBE	06.44.19.71.38	de.champagne.fierobe@gmail.com

Génération Mouvement

Nos activités pour 2023

- **Lundi 30 janvier** : bal brioche à la salle polyvalente de Bouloire
- **Mardi 7 mars** : goûter et Cartes salle polyvalente
- **Lundi 24/04** : repas et Bal à 12h, à la salle polyvalente
- **Lundi 16/10** : bal Brioche à la salle polyvalente

- **Samedi 25/11** : repas choucroute avec bal à 12h, à la salle polyvalente
- **Mardi 21/11** : inscriptions 2024 à l'Epidaure, à partir de 14 h
- **Samedi 09/12** : thé dansant de Noël à 14h, à la salle polyvalente

Mme Andrée Métais

Chant Choral et Musique au Chœur

Association des amis et usagers des chorales de l'école de musique

Notre association a été créée en 2016 dans le but de promouvoir Epichœur, la chorale intercommunale du Gesnois bilurien, de gérer la mise en place et le déroulement de ses concerts, d'informer de ses actions grâce, entre autres, à la mise à jour permanente du site www.ccmcbouloire.fr ainsi que de son espace sur le site www.infolocale.fr et enfin d'apporter notre aide auprès de l'Ecole de Musique intercommunale du Gesnois Bilurien lors de manifestations.

Cette année 2022/2023 a très bien commencé pour notre chorale « Epichœur » puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir chaleureusement 6 nouvelles personnes (3 sopranes, 2 alti, 1 basse) au sein de notre groupe qui compte désormais 29 choristes.

Notre objectif de 30 choristes cette année étant presque réalisé, nous envisageons maintenant de le relever à 35 ! Avis aux amateurs qui aiment chanter, nos portes sont grandes ouvertes.

José Murillo, notre dynamique chef de chœur, nous propose un répertoire très varié : œuvres classiques, chants traditionnels d'Europe et du Monde, Gospel etc...

Cette nouvelle saison de concerts a débuté le 18 septembre dernier à l'église de Surfonds où nous avons partagé l'affiche : Chorale « Epichœur » et Chorale « Savikanti » de Savigné l'Evêque, avec un répertoire propre à chaque chorale et un chant commun... ce fut un très bel après-midi de partage musical.

Nous participons également depuis plusieurs années à la commémoration du 8 mai et 11 novembre.



Le 15 décembre, notre traditionnel concert de Noël a clôturé cette année 2022.

Accompagnés de 4 musiciens et sous la baguette de notre chef José Murillo, nous avons interprété avec un immense plaisir notre répertoire devant une assemblée très nombreuse venue nous écouter.

A l'issue de ce concert, nous avons convié le public à venir partager un verre de l'amitié... Ce fut un merveilleux moment de partage joyeux et festif, une réussite totale pour un premier essai !

D'autres concerts et interventions auront lieu prochainement pour notre chorale :

- Samedi 21 janvier : concert à Challes à 17h avec Mélopée, la chorale de l'EM du Sud Est Manceau
- Mercredi 22 mars : intervention d'Epichœur lors de l'audition des élèves adultes de l'Ecole de Musique
- Dimanche 19 mars : concert à 15h30 à Soultré
- L'intervention en juin avec les enfants de l'école de St Mars de Locquenay

D'autres projets sont à l'étude

Si vous souhaitez des informations sur notre activité ou si vous désirez nous rejoindre, n'hésitez pas à consulter notre site www.ccmcbouloire.fr

La Présidente : Florence PROUX et son équipe



Association des chasseurs de prédateurs

En ce début d'année, l'association des chasseurs de prédateurs de Bouloire vous présente ses vœux pour 2023.

Nous sommes toujours présents sur le terrain pour des opérations de déterrage de renards et de blaireaux.

En ce qui concerne les renards, nous arrivons à maîtriser la population grâce au piégeage.

Mais la régulation du blaireau est beaucoup plus difficile car il est bien protégé dans des terriers très profonds où il nous est presque impossible d'intervenir.

Le nombre de chasseurs intéressés par la régulation de ces E.S.O.D. (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) n'augmentant pas, il va devenir difficile d'organiser ces battues spécifiques. Etrangement, le nombre de chasseur augmente lors des battues aux sangliers !!!

Date à retenir : soirée de la saint Hubert le samedi 4 novembre 2023.

*Le président,
Régis PASQUIER*



Journée déterrage blaireaux.

Union Sportive Bouloire

L'US Bouloire Football, c'est 150 licenciés répartis de façon suivante :

- 3 dirigeantes et 21 dirigeants
- 3 équipes seniors qui évoluent en championnat de district
- 2 équipes U18, 2 équipes U15 et 2 équipes U13 en entente avec le Breil sur Mézize
- l'école de foot se compose d'une équipe U11, 2 équipes U9 et 2 équipes U7
- L'équipe vétérans (5 joueurs de Bouloire) en entente avec Volnay et Ste Osmane

Les seniors sont sous la responsabilité de Jean-Christophe et Francis, accompagnés de Adrien. Les résultats sont à la hauteur de nos espérances, avec une bonne adhésion des joueurs que je remercie pour



leur fidélité et leur attachement à l'USB.

Quatre arbitres officiels: Ludovic (réfèrent arbitre du club), Damien, Guillaume et Kyllian, toujours disponibles et fidèles à l'USB.

Nous avons fait l'acquisition d'un minibus pour transporter les seniors et jeunes, ce qui évite aux encadrants de prendre leur véhicule, surtout pour les longs déplacements.

Après le succès de la choucroute à emporter, nous renouvelons cette manifestation à la date du 18 novembre 2023. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait confiance.

Les dates de nos prochains LO'ID sont les dimanches 5 février et 29 novembre 2023.



Je remercie nos fidèles participants.

Je tiens à mettre en valeur la fidélité et le travail fournis par toute l'équipe des dirigeantes et dirigeants car sans eux, l'USB ne pourrait pas être et fonctionner dans de bonnes conditions.

Je ne peux oublier tous les encadrants et responsables des jeunes pour leur disponibilité et également le travail fourni afin que tous ces jeunes footballeurs puissent pratiquer ce sport dans des conditions optimales. (Mention spéciale à toi Patrick pour tout ton temps consacré à l'école de foot).

Merci à la municipalité pour les structures mises à notre disposition. Merci à tous nos sponsors pour leur fidélité dans le soutien de l'USB.

Merci à tous nos fidèles amis et supporters. C'est un réel plaisir de vous rencontrer autour des stades. Votre présence et votre soutien sont très réconfortants.

Nous vous présentons à tous Biluriennes et Biluriens nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2023.

*Dany CHAMBRIER,
Président de l'U.S.B.*

Gymnastique Volontaire Bouloire

Le sport c'est la santé ! La gymnastique volontaire vise le bien-être physique, psychologique et social et s'adresse à tout public !

Les responsables de l'association l'ont compris depuis très longtemps, et le besoin de « bouger plus » se fait sentir, à voir le nombre d'inscriptions enregistrées à la reprise, en septembre dernier. Après une baisse sur les deux dernières saisons, à cause de l'épidémie de COVID 19, nous avons retrouvé un nombre d'adhésions équivalent à celui d'avant crise et nous accueillons de nombreuses nouvelles adhérentes (les hommes se font rares mais ils seraient les bienvenus !).



Quel que soit votre niveau sportif et vos objectifs, les cours de fitness, renforcement musculaire, cardio, stretching, step... proposés sauront vous procurer bien-être, plaisir et motivation.

Nous vous proposons deux séances, les jeudis :

- De 14h à 15h à la salle polyvalente avec Stéphanie,
- De 20h15 à 21h15 au gymnase avec Adrien.

La cotisation annuelle est de 86 euros. Les 2 premières séances sont gratuites.

Nous remercions Josiane JAUNEAU pour son dévouement, son implication au sein de l'association en tant que présidente (pendant 15 années), pour que perdure la gymnastique volontaire à BOULOIRE. Elle a souhaité passer le relais, et lors de l'assemblée générale le 30 juin 2022, un nouveau bureau a été constitué :

Aurore GUY-BESNARD a été élue présidente. Elle est secondée dans sa tâche par Sandrine BESNARD, secrétaire, Chantal DANGEUL, trésorière et Maryline GANDON, trésorière-adjointe.

Pour « BOUGER PLUS », venez nous rejoindre !

Toute l'équipe de la Gymnastique Volontaire BOULOIRE vous souhaite une bonne année 2023 !

Les Archers du Bois des Vallées

Notre compagnie comporte 23 licenciés pour cette nouvelle saison 2022 /2023, avec 5 jeunes et 18 adultes,

Le centre d'entraînement se situe aux Pouvardières dans le Bois des Vallées, avec aussi un entraînement tous les mercredis soir à la Salle polyvalente à partir de 18h, avec en moyenne une dizaine de personnes présentes à chaque entraînement,

Notre compagnie a été représentée par 3 archers au championnat de France Nature qui s'est déroulé à BONNEVAL dans la région Centre les 18 et 19 juin 2022 , étaient présents : Mr Camille CHARLES, Mme Adeline MOUTON et Mr Kevin LEOTY.

Ces personnes ont terminées respectivement à la 9^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} place du championnat,

Elle était également représentée aux championnats de France 3D par 2 archers qui

s'est déroulé à BLANQUEFORT en Nouvelle Aquitaine les 13 et 14 Août 2022 étaient présents : Mr Camille CHARLES qui termine 9^{ème}, et Mme Claudine VIOLET qui monte sur le podium avec la médaille de bronze.

L'ensemble du Club félicitent les archers sélectionnés pour ces championnats de France,

La Saint Sébastien est organisée le 21 janvier prochain à partir de 14h par un tir à l'oiseau qui désignera le roi, la reine et le prince, suivie de la galette,

Le club organisera pour cette saison trois concours, savoir :

- Les 8 et 9 avril 2023
- Le 4 juin 2023
- Le 11 septembre 2023

*Le Président Mr Pascal VERRON
et les Membres du Bureau*



Les JAMG à Bouloire

Depuis 2018, le club d'athlétisme de Montfort le Gesnois (JAMG), propose des séances tous les lundis soir à Bouloire. Ainsi, une fois par semaine, au gymnase de la commune, les sportifs se retrouvent pour une séance de renforcement musculaire, de 19h à 20h30, sous l'œil avisé d'un entraîneur qualifié. Les enfants (de 7 à 12 ans) peuvent aussi pratiquer les diverses activités de l'athlétisme le lundi de 17h15 à 18h45, pour leur plus grand bonheur.



Quel que soit votre niveau de pratique, venez nous rejoindre, pour pérenniser cette activité et que nous continuions à progresser et à représenter le club.

Infos et renseignements sur notre page Facebook (JA Montfort le Gesnois) ou auprès de Jean-Yves Péan, entraîneur jeunes, au 06 83 02 95 79.

US Bouloire Basket

La saison 2022-2023 se déroule dans de bonnes conditions

Le club compte 106 licenciés à son actif (29 filles et 77 garçons) et 6 personnes dans son bureau.

Le club remercie tous les entraîneurs, les coachs, les arbitres, les sponsors ainsi que les parents et les joueurs qui s'investissent pour la bonne continuité du club dans les différentes tâches.

Une mention particulière pour Grégory Mercier qui avec passion et savoir-faire forme nos jeunes et quelques adultes à l'arbitrage. Un plus pour le club car il faut

bien être conscient que sans arbitres il n'y aurait pas de matchs.

Cette saison nous avons 6 équipes inscrites



en championnat (U9, U11, 2 de U13 et 2 de U15).

Les résultats sont satisfaisants.

C'est un réel plaisir et une belle récompense de voir nos jeunes évoluer sur les parquets, jouer avec plaisir, envie et surtout progresser.

Date à retenir : Samedi 1^{er} avril 2023 à la salle polyvalente de Bouloire Repas dansant du club.

Contact : Florence Candelé (Présidente)
Tél. 06 65 55 50 94

Radio Ornithorynque 90.2



Votre radio locale a entériné ses **12 ans** sur la FM en 2022. L'année 2023 sera aussi les 20 ans de la création de l'association Ornithorynque. Composée d'une quinzaine d'animateurs et environ 70 adhérents, elle prend régulièrement part à des événements aussi divers que le BilurFest à Bouloire, les 24 heures de la Bille à St Mars de Locquenay, Festi'liens à Coudrecieux, le Salon du Livre au Mans (Faites Lire), ...

Durant cette saison, Ornithorynque a continué à remplir son rôle de proximité et a pu reprendre son cours normal d'activités. Nous réalisons des interviews dans la chronique « La Baladamoncho », grâce à notre salarié, Teddy. Il continue son émission « Teddy avec Vous » qui a lieu tous les matins en direct de 10h à 11h.

Nous invitons toutes les personnes qui ont des annonces, une passion ou des événements à promouvoir de venir directement au studio pour un enregistrement ou alors effectuer une interview par téléphone

La Radio vous propose aussi depuis plusieurs années les annonces de Pôle Emploi avec « la Rubrique Emploi » et les annonces des manifestations des associations avec la rubrique « Venez Nombreux ».

Les collectivités territoriales, les artisans et commerçants sont invités à venir prendre contact avec ce média pour diffuser les informations nécessaires pour leurs activités. La Radio participe ainsi activement à la vie locale.

L'information est beaucoup plus présente à l'antenne avec des Flashs Info et un journal national et international.

Ornithorynque, c'est aussi la création originale, par ses bénévoles, de plusieurs rubriques et émissions radiophoniques avec entre autres : Carrément Rétro, Regard au Féminin, Futur Antérieur, Les Oreilles qui Trynquent, De la Cave au Grenier, Les lectures de Liselle, Le jardin de la culture, Ecran Large... On vous invite à aller découvrir leur contenu sur www.ornithorynque.net !

Tous les 2 ans, Ornithorynque ouvre ses portes au public. Cette année, on vous attend en **octobre 2023** pour cet événement. Venez découvrir les studios de votre radio.

Vous pouvez aussi nous écouter et consulter les informations locales sur notre site www.ornithorynque.net et y déposer vos messages, vos remarques. Et n'oubliez pas notre page Facebook et Youtube : Radio

Ornithorynque.

Si vous le désirez, vous pouvez rejoindre cette joyeuse équipe pour animer une rubrique, une émission, un débat !!!

Rendez-vous au studio situé au 110 Bis rue Nationale à Bouloire, au-dessus de l'agence postale.

En 2022, la radio Ornithorynque a franchi une nouvelle étape très importante. En effet, depuis novembre, nous émettons sur le DAB+ (diffusion numérique Terrestre) sur Le Mans Local. De plus, nous avons fait un gros investissement dans du nouveau matériel (Antenne, Console, Automate, PC...) pour améliorer le confort d'écoute.

Ornithorynque va poursuivre les actions conduites depuis plusieurs années, mais de nouveaux projets sont déjà en cours.

Studio :

110 bis rue Nationale
72440 Bouloire
Tél. : 09-82-42-55-65

Mail : contact@ornithorynque.net

Pour tous renseignements :

Président : MARIS Ludovic
Mail : ludovic@ornithorynque.net

Trésorier : HAMARD Frédéric
Mail : frederic@ornithorynque.net

Vice Président : DOLO Patrice
Mail : patrice@ornithorynque.net

Un baby foot à la MAS Simone Veil

Adhérent depuis plusieurs années et grâce à la collecte de bouchons, la MAS Simone Veil s'est vu remettre un chèque de 500€ il y a quelques semaines par La présidente de l'Association « Opération bouchons 72 » Mme Pierrette BREBION. Cette somme a contribué en partie à l'achat d'un babyfoot adapté.

L'établissement accueille des adultes en situation entre autres de polyhandicap. Les équipes pluridisciplinaires mettent en place des projets personnalisés visant à maintenir et développer les compétences des uns et des autres.

L'acquisition d'un babyfoot PMR adapté aux fauteuils roulants et doté de poignées ergonomiques a été possible grâce à un

projet construit aux côtés des résidents et qui demande toute une organisation. Nous collectons une dizaine de sacs de 100L de bouchons par trimestre qui sont en partie déposés par les résidents, leurs familles et les salariés mais également par des donateurs anonymes. Nous remercions chacun d'eux pour leur contribution.

Ce babyfoot, installé dans un espace appelé l'Agora, va avant tout permettre de vivre des moments de jeux et de convivialités partagés entre les résidents et les accompagnants, moments essentiels au quotidien.

Pour rappel, l'Association Bouchons 72 collecte et vend des bouchons en plastique pour être recyclés type bouteilles d'eau mais également les barquettes en plastique non

transparentes et les bouchons de liège. En 2021, l'Association a vendu 38 tonnes et les produits issus de leur vente aux usines de recyclages ont permis de récolter 7200€ répartis entre 19 établissements accueillant des personnes avec handicap.



GIC - Groupement d'Intérêt Cynégétique

Les comptages de lièvre ont eu lieu en décembre 2022, de nuit sur le secteur de Bouloire, Maisoncelle et Tresson. Ils révèlent une population stable par rapport aux autres années. Malgré un dénombrement différent d'un secteur à l'autre, ce gibier se porte bien sur notre territoire.

Pour le recensement des faisans, nous avons effectué un comptage qui révèle une reproduction correcte cette année, malgré le manque d'eau de l'été 2022 dû aux grandes chaleurs. Preuve que le travail effectué depuis des années porte ses fruits, sur les GIC avec le plan de chasse départemental de cette espèce.

Cette année retrouvons nous le 05 Avril à 17 h sur le parking des étangs route de Thorigné pour le comptage des coqs chanteurs.

Quant aux perdreaux, ils sont beaucoup moins nombreux. Avec un lâché de 250 individus au cours du mois d'août, nous espérons préserver cette espèce afin de ne pas la voir disparaître totalement de nos plaines.

Je me permets de remercier et d'encourager les acteurs locaux, à poursuivre leurs investissements dans la gestion des agrainoirs et des points d'eau, ainsi que le non tir de la perdrix. Chasser c'est bien mais c'est un travail tout on long de l'année !!

Date à retenir :

Je vous donne aussi rendez-vous le **samedi 11 mars 2023** à 8h30, au 6 rue Claude Chappe, pour nous aider à compter le gibier dans une marche rurale. Amoureux de la Nature, chasseurs ou

non-chasseurs vous êtes les bienvenus. Le concert de trompes de chasse le **samedi 8 juillet 2023**. En espérant vous voir nombreux, je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

*Le président,
Régis PASQUIER*



Cage de pré-lâcher à perdrix.

Pêche Loisirs Bilurienne

Le site des étangs de Gohan fait partie de la zone Humide gérée par le département et classé ENS (Espace Naturel Sensible).

Le rôle de l'APLB est de gérer la pêche, l'entretien des berges et le nettoyage des postes de pêche en respectant les consignes des techniciens du département. Il est composé de 6 plans d'eau.

Les plans d'eau 1 à 4 contiennent : tanches, carpes, perches et brochets, gardons. Les plans d'eau n° 5 et n° 6 sont peuplés de gardons, carpes, carassins et goujons.

Pour la saison 2022 il a été vendu : 20 cartes (adhérent) à 45 euros - 10 cartes (adolescent) à 25 euros - 280 tickets journaliers à 5 euros

Nous avons effectué un empoissonnement le 14 novembre 2022 de 20 kg de tanches et 100 kg de gardons.

3 lâchers de truites ont eu lieu avec une faible participation au premier et une participation correcte (30 pêcheurs en moyenne) pour les deux autres.

Les truites vivent bien, il en est pris plusieurs mois après les lâchers, grâce à une bonne oxygénation de l'eau alimentée par des sources.

Nous avons effectué une journée initiation pêche avec le service jeunesse de Bouloire le 4 août 2022.

Des travaux d'encassement ont été réalisés sur le parking.

Quatre demi-journées ont été consacrées au nettoyage des postes de pêche, une demi-journée pour retirer les herbiers à l'aide d'une herse dans le plan d'eau n° 3 et deux demi-journées pour l'habillage des poubelles en rondins de bois.

La pêche est ouverte tous les jours, fermée le jeudi. (Sauf les jeudis fériés).

Les cartes de pêche sont en vente à l'accueil du Super U et au Bar Tabac PMU de Bouloire.

- Le montant de la carte de pêche est fixé à 45€ pour l'année.
- Le montant du ticket pêche journalier est fixé à 5€.



- Le montant de la carte de pêche pour adolescent de (13 à 16 ans) est fixé à 25€ pour l'année.
- La pêche est gratuite pour les enfants jusqu'à 13 ans.

Pour 2023 nous partons sur les mêmes bases avec en plus des journées initiation pêche pour les adolescents.

Les lâchés de truites sont prévus le 25 février, 29 avril et 4 novembre.

*Jean-Claude MÉTAIS,
Président de l'A.P.L.B.*



Perche de 38 cm prise dans l'étang N°2.



Brochet 80 cm pris dans l'étang N°3.

La MJC de Bouloire en 2023

Avec plus de 200 adhérents, les activités de la MJC de Bouloire retrouvent une belle dynamique.

Le « club cirque » qui se déroule à Tresson reste une activité « phare », tout comme le théâtre pour enfants et les ateliers chorégraphiques sur Bouloire.

Nous proposons aussi du sport de loisirs au gymnase de Bouloire avec le badminton le vendredi soir (pour les plus de 16 ans) et une nouveauté le tennis de table en loisir, le mercredi avec un groupe ados et un groupe adulte.

Notre atelier arts plastiques a repris ses quartiers une fois mois dans le local de la MJC, les œuvres seront exposées en fin d'année scolaire.

Un atelier d'autohypnose mensuel est aussi

proposé, il est possible de réserver directement auprès de l'intervenante. Les séances ont lieu sur la commune de Tresson.

Enfin nous venons d'ouvrir un atelier cuisine pour les enfants, mensuel également, le succès est au rendez-vous puisqu'il est complet.

Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à mjc.bouloire@gmail.com les bénévoles de la MJC vous répondront avec plaisir.

Rendez vous pour nos "temps forts" au Théâtre Epidaure en mai et juin pour les représentations de nos ateliers théâtre et ateliers chorégraphiques. Les représentations du club cirque auront lieu au cours du festival « Tresson très cirque ».



Comité des Fêtes

Après deux années d'inactivité totale tous les bénévoles du Comité des Fêtes se sont re-motivés pour reprendre l'organisation de quelques manifestations en 2022.

LA BROCANTE du DIMANCHE 1^{ER} MAI a connu un beau succès avec une centaine de participants. La météo nous a été favorable.

POUR LE DINER CHAMPETRE ET LE BAL GRATUIT du JEUDI 14 JUILLET nous sommes un peu déçus car nous avons eu une baisse de participants par rapport à l'année 2019. Afin de limiter les pertes, nous organiserons cette soirée uniquement sur réservation en 2023.

LE DEJEUNER SPECTACLE du DIMANCHE 16 OCTOBRE avec l'humoriste Elian Rabine a rassemblé 150 personnes autour d'un très bon repas préparé par Franck Serveau.

Manifestations pour 2023

NOUVEAU : SAMEDI 25 MARS SOIREE COUSCOUS avec l'orchestre « Duo Nicolas Rapicault à partir de 19 h 30. 25 euros par

personne (réservations au 02.43.35.27.11 ou 06.89.20.51.93)

DIMANCHE 7 MAI : BROCANTE sur la prairie derrière le château (2 euros le mètre). Gratuit pour les visiteurs. Buvette et restauration sur place. (renseignements et réservations au 02.43.35.27.11 ou 06.89.20.51.93)

APRES 3 ANNÉES D'INTERRUPTION le 21^{ème} FESTIVAL D'ACCORDEON aura lieu le DIMANCHE 4 JUIN de 11 h à 21 heures avec Romain Pruvost, Madeline Alanic, Sébastien Castagné, Clémence Duchossoy, Nicolas Grandfils, Nathalie Bernat accompagnés par l'orchestre de Cédric Saillard. La première partie sera assurée par l'orchestre de Patrick Guillin et de jeunes accordéonistes régionaux. 40 euros par personne (réservations au 02.43.35.27.11 ou 06.89.20.51.93).



VENDREDI 14 JUILLET : DINER CHAMPETRE et BAL GRATUIT avec

l'orchestre Jean-Michel Olivier. 15 euros par personne (réservations au 02.43.35.27.11 ou 06.89.20.51.93)

DIMANCHE 15 OCTOBRE : DEJEUNER SPECTACLE à partir de 12 heures avec l'humoriste chanteur Pascal Fleury. 37 euros par personne (réservations au 02.43.35.27.11 ou 06.89.20.51.93).

Nous espérons que toutes nos manifestations rencontreront un franc succès afin de continuer à animer notre commune grâce à l'énergie des bénévoles.

La présidente,
Françoise HERRAULT



Le Théâtre de l'Echauguette

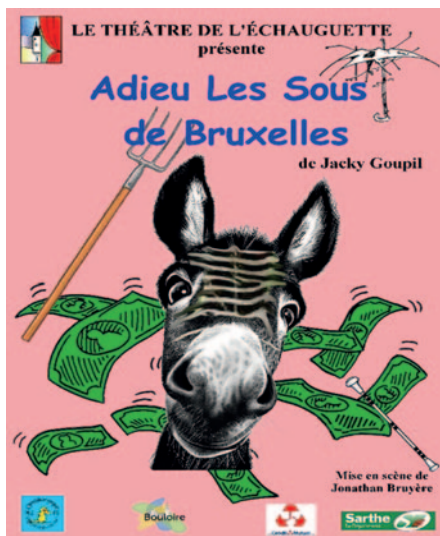
Grâce au succès de la pièce « Quel Théâtre pour un Docteur » (comédie délirante sur un sujet d'actualité) qui a été jouée une dizaine de fois au cours de l'année 2022, notre association a pu « rebondir » après les tristes années « covidienne ».

Sur cette dynamique, l'Echauguette est en mesure de vous présenter une nouvelle comédie intitulée « Adieu les Sous de Bruxelles »

« Rien ne va plus à SAINT-BOUZIGUES-DE CROQUIGNOL ! Suite à quelques choix malheureux d'un habitant (on ne citera pas de nom !), ce petit village va se voir retirer ses subventions ... Adieu les Sous de Bruxelles !

Vous êtes tous invité(es) à la réunion de la dernière chance dans la grange du Père BOUDU : il faut absolument trouver une solution avec ces pittoresques villageois pour attirer l'attention du monde entier »

Cette pièce ne sera jouée à l'Epidaure que les **samedi 25 et dimanche 26 février 2023**. Nous vous attendons nombreux... Surtout... Ne ratez pas ces 2 dates (réservation conseillée au 06 32 24 20 47 ou au theatrechauguette@laposte.net).



Dès le printemps, nous attaquerons une nouvelle comédie. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre si vous vous sentez l'âme d'un(e) comédien(ne) ou si vous voulez simplement participer à la vie de notre association (décors, maquillage, lumière, costumes, ...).

Bonne ambiance assurée (renseignements au 06 89 69 71 14).

Cette future création dont le titre n'est pas encore connu sera présentée à l'Epidaure les **Samedi 18 et Dimanche 19 novembre prochains**.

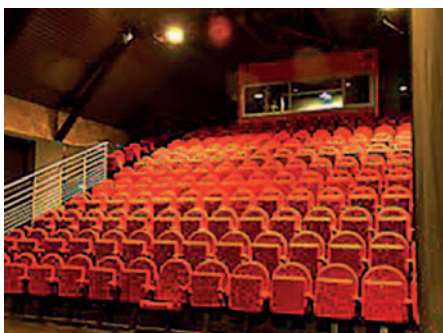
Merci à vous tous d'être venus aussi nombreux en 2022 nous encourager. N'hésitez pas à revenir en 2023, nous serons toujours présents pour vous faire rire et vous faire passer un agréable moment en notre compagnie.

Jean-Luc CHANTEPIE,

Président

Cinéambul, le ciné qui circule !

Le Club Cinéma de BOULOIRE, avec l'association CinéAmbul 72 vous propose la projection de films récents, toutes les 3 semaines, dans une salle de cinéma très confortable. Une séance pour les enfants est programmée pendant les vacances scolaires. Une équipe de bénévoles vous accueille et la projection des films est assurée par des projectionnistes professionnels.



L'année 2022 a permis de nous retrouver dans de meilleures conditions sanitaires, mais malgré tout la moyenne des entrées n'a pas retrouvé son niveau d'avant-Covid. Cette situation est aussi celle enregistrée au plan national. Nous sommes tout de même satisfaits de la fréquentation de notre salle avec une moyenne pour la saison 2021/2022 de 47 entrées. A ce jour, la reprise est amorcée.

Pendant la saison estivale, CinéAmbul 72 propose aux communes du cinéma Plein Air. En 2022, 39 séances ont été organisées sur l'ensemble du Département. A Bouloire, un film a été projeté « Le sel de la terre », sur la zone de la prairie, derrière le château : une autre façon de voir un film !

Depuis 2016, le prix des entrées reste inchangé, au prix de 4,50 euros. Une

carte de fidélité récompense nos cinéphiles : la 11^{ème} séance est gratuite. CinéAmbul 72 se veut de promouvoir le cinéma en milieu rural, à la portée de tous !

Vous retrouvez la programmation des films de toutes les communes adhérentes et des salles fixes (Le Royal au Mans et le Centre socio-culturel Simone Signoret à Mulsanne) sur le site : <https://cineambul72.fr>

L'équipe du Club Cinéma de Bouloire vous souhaite une belle année 2023.

Pour que vive le cinéma en milieu rural, venez nombreux le soutenir !

La Médiathèque

2022 a vu la médiathèque oublier un peu le Covid et ses restrictions pour reprendre ses activités normalement. Petit tour d'horizon de nos services.

Des collections riches et variées

La médiathèque propose des nouveautés deux fois par an et des ouvrages pour tous les âges et tous les goûts : albums pour enfants, mangas, bandes-dessinées, romans policiers, science-fiction, ouvrages en gros caractères, documentaires mais aussi des CD et des magazines. Vous pourrez également trouver une liseuse prêtée par Sarthe Lecture (bibliothèque départementale).

Nous proposons aussi désormais des ouvrages « Faciles à Lire » pour les lecteurs qui souhaitent se remettre à la lecture ou qui manquent de temps.

Cette année a été marquée par la fin du réaménagement de la médiathèque, notamment grâce à une subvention européenne qui nous a permis de renouveler notre mobilier et ainsi de créer des espaces de lecture confortables pour nos lecteurs (cf photo). A noter que nous disposons maintenant d'une boîte de retour pour les livres afin que les lecteurs puissent les déposer quand la médiathèque est fermée.

Un espace multimédia et une plateforme numérique : la Médiabox

La médiathèque met à disposition des usagers plusieurs ordinateurs et du wifi pour les personnes souhaitant utiliser leurs



propres appareils. Les photocopies et impressions sont gratuites. De plus, depuis cette année, un conseiller numérique est disponible à la médiathèque un mercredi par mois pour aider les usagers dans l'utilisation de leur ordinateur ou d'internet (renseignements à la médiathèque).

Les adhérents de la médiathèque peuvent accéder gratuitement et légalement à la Médiabox : une offre de ressources en ligne. Cinéma, musique, jeux, auto-formations et presse sont disponibles à toute heure. Pour les enfants, la Médiabox propose un domaine sécurisé avec des contenus adaptés aux plus jeunes. N'hésitez pas à vous renseigner à la médiathèque et sur : <https://mediabox.sarthe.fr/>

Une bibliothèque active

Nos rendez-vous habituels ont pu avoir lieu normalement : café lecture, goûter conté et bébés lecteurs. Les accueils de classes ont repris régulièrement, le lien avec les écoles étant très important.

Nous avons aussi accueilli deux expositions : l'une sur le Street Art et l'autre sur l'égalité filles-garçons. Ces expositions ont été visitées par de nombreux lecteurs ainsi que des classes du collège de Bouloire.

2023 verra également de nouvelles expositions, notamment sur les mangas, ce qui sera l'occasion de mener un Temps Fort sur le Japon à la médiathèque.



Bébés lecteurs.



Exposition sur le Street Art.



Réaménagement de la médiathèque.



Goûter conté.

Théâtre Epidaure

L'association Théâtre Epidaure propose une saison culturelle sur la communauté de communes Gesnois bilurien. À ce titre, elle propose des spectacles familiaux, adultes et en séances dites « scolaires » sur tout le territoire regroupant 22 communes. Bouloire fait partie de ce territoire et reçoit des spectacles et événements culturels de la saison.

En 2022, l'association théâtre Épidaure a accueilli à Bouloire...

- 6 spectacles tout public
- 15 représentations en scolaires accueillant 1645 élèves et leurs accompagnateurs
- des artistes en résidence pour créer leur spectacle et des présentations de travail au tout public
- l'association a organisé un temps fort jeunes « Hors normes » avec un défilé de mode, un stage théâtre ados, des ateliers philosophie, des spectacles et projections cinéma,...
- des visites du théâtre avec des collégiens autour de spectacles accueillis.

En 2023, cette activité continue avec à venir à Bouloire :

Samedi 4 mars 2023 // 20h30

Azadi quartet – concert adulte

Né d'une lumineuse rencontre entre Camille Saglio et Madeleine Cazenave, Azadi offre un voyage flirtant sur les rives de contrées inexplorées. Musique sensible, aérienne, ivre de liberté, Azadi souffle d'une voix singulière, presque hypnotique, un langage universel.



Du jazz au chant arabe, de l'électro au classique, d'une voix de haute-contre aux fréquences profondes de la basse, pas de doute, la traduction du mot kurde Azadi est bien liberté.

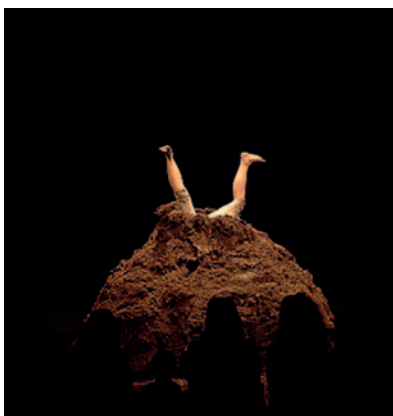
Mardi 4 avril 2023 // 18h

En terre – spectacle participatif dès 6 mois

En Terre se situe aux confins des arts plastiques et du théâtre. C'est une exploration, mais aussi une expérimentation physique et sensorielle de la matière.

Dans la création universelle et, plus concrètement, dans ce spectacle, tout part d'un tas de terre et tout finit dans un tas de terre.

La terre est le matériau de l'expérimentation, à la fois malléable et propre aux métamorphoses. C'est le matériau qui traverse les cycles de la mort et de la vie. De là où on naît et là où on meurt. Spectacle à participation libre avec de la terre. Merci de prévoir des vêtements non fragiles. Projet mené en partenariat avec le



service petite enfance du Gesnois Bilurien (coordination petite enfance, multiaccueils, RPE).

Vendredi 12 mai 2023 // 20h30

Du balai ! - spectacle familial dès 5 ans

Deux marionnettes-sacs au visage lunaire se rencontrent. L'un est cantonnier et se lève chaque matin pour nettoyer la rue avec le plus grand soin. Il aime l'ordre et scrute le sol, à l'affût de détritrus à balayer. L'autre vit dehors et récupère des rebuts pour s'abriter. Il préfère passer son temps le nez en l'air, à admirer les oiseaux qui volent dans le ciel.



Deux personnages si différents pourront-ils s'entendre ? Entre petites disputes et grandes discussions, une amitié est en train de naître. De l'apparente banalité de l'histoire transparaissent l'humanité, la poésie, et ces petits riens qui transforment, lorsqu'on le veut bien, nos quotidiens en fête. Dans cet univers drôle, épuré mais plein de vie, les spectateurs font connaissance avec des personnages qu'ils croisent chaque jour, peut-être sans leur prêter trop d'attention. Une belle histoire sur la découverte de l'autre, pleine d'empathie et de curiosité.



Cie Scène et Toiles

Une nouvelle association

La Compagnie Scène et Toiles, créée il y a deux ans à Bouloire s'est installée dans son nouveau siège social : l'Atelier de la Licorne au 95, rue Nationale. Dans ce lieu qui dispose d'un petit espace théâtral ont lieu les répétitions du spectacle en cours « **Pérégrinations en Bizardie** », non plus en seule-en-scène comme il y a un an, mais cette fois réadaptée pour quatre comédiens amateurs, de Bouloire et de Sargé-les-le-Mans.

L'organisation est flexible : Les répétitions se font à la carte, selon les besoins et les disponibilités de chacun.

Une représentation des **Pérégrinations**, voyages insolites, cocasses et décalés, au pays de la peinture, aura donc lieu au théâtre de l'Epidaure le dimanche 16 avril à 15h30.

Une captation est prévue à cette occasion en partenariat avec la Radio Ornithorynque.

La troupe peut être invitée par toute association qui le désire.

Un deuxième spectacle est en cours d'écriture. Suspense ! Une intrigue se noue autour d'un arrosoir et d'un vase Ming... Vous voulez vous associer à ce projet pour vous détendre ? Jouer bien sûr, mais pas que : aider à la mise en place, bricoler des décors, participer à la communication, maquillage, costumes, ou tout simplement à la convivialité ? Toutes les compétences sont les bienvenues.

Pour tous renseignements :

Présidente : Anne de Champagne

tél. : 06 44 19 71 38

de.champagne.fierobe@gmail.com

Présente **Pérégrinations**
en Bizardie
Création de et avec
Anne de Champagne

T H É Â T R E
É P I D A U R E

avec Patrick Durdet
et Béatrice Guesat

avec Jean-Luc Comte

avec Maryline Rigot

Dimanche 16 avril 2023 à 15h30
au Théâtre Epidaure à Bouloire

Union musicale

Union musicale de Bouloire et Société musicale du Breil sur Merize

L'Union musicale de Bouloire et la Société musicale du Breil sur Merize ont assuré au Breil le concert du 3 avril, la journée inter associations du 1er mai, le marché d'hier et d'aujourd'hui le 29 mai, la fête de la musique le 25 juin, le feu d'artifice le 13 juillet et à Bouloire l'apéritif-concert des Têtes Blanches le 2 octobre et le concert de la Ste Cécile et Ste Barbel (avec les pompiers) le 3 décembre. Nous avons été très heureux de ces participations malgré notre nombre un peu restreint suite aux décès de Pierre et de André, ils nous manquent beaucoup. Il existe d'anciens musiciens dont les instruments s'ennuient dans les placards. Vous pouvez venir nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir, les répétitions ont lieu le samedi matin avec José. Pour 2023 les activités seront les mêmes : le concert à Bouloire aura lieu le samedi soir 22 septembre.



Contacts

- JOSE MURILLO : 06 32 22 24 73
- RAYNALD BAJOLET : 06 43 19 42 72
- JEANNETTE BIGOT : 06 31 80 51 57

